

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT
DE RESEAUX ET DE COURS D'EAU
SIARCE

2013

Compte rendu
d'activité
de la concession

Avec vous,
en réseau





L'année 2013 a marqué une nouvelle étape dans notre relation avec vous, collectivités locales. Grâce à votre confiance, GrDF a fait entendre sa voix dans le débat national sur la transition énergétique avec son scénario Facteur 4, dont les grandes lignes ont été reprises dans la synthèse remise au Gouvernement en septembre 2013.

La transition énergétique favorise l'apparition de nouveaux acteurs et redistribue les cartes de la politique énergétique locale : élus, agriculteurs, industriels, consommateurs jouent un rôle croissant et incontournable dans ce débat. GrDF participe activement à ces réflexions et met toute son expertise énergétique au service des territoires. Notre engagement dans le débat a permis de redonner ses titres de noblesse au gaz comme énergie d'avenir grâce à un réseau de distribution à la pointe de l'innovation. GrDF teste ainsi depuis fin 2012 la première canalisation communicante au monde qui optimise encore plus la performance de nos infrastructures.

Le réseau du futur est dès maintenant une réalité avec les Compteurs Communicants Gaz. Les noms des 24 communes pilotes pour le déploiement des 150 000 premiers compteurs Gazpar ont été annoncés lors du salon des maires et des collectivités locales le 20 novembre 2013. La co-construction du projet avec vous et l'ensemble des parties prenantes a suscité un véritable engouement pour la généralisation de Gazpar dans les territoires. Son déploiement s'étalera de 2016 à 2022.

En 2013, GrDF a pris avec vous le virage de la transition énergétique en inventant de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux énergétiques locaux comme l'illustre notre engagement dans le Pacte Electrique Breton et nos partenariats régionaux en faveur de la mobilité durable. Grâce au biométhane, le réseau de gaz devient un vecteur d'énergie renouvelable qui accompagne la montée de l'économie circulaire au cœur des territoires. Membre fondateur de l'Institut de l'Economie Circulaire, GrDF se mobilise depuis 2008 pour le développement de cette filière. Actuellement, trois réalisations concrètes injectent ce gaz vert dans le réseau. D'ici fin 2014, il y en aura quinze de plus.

L'année 2014 viendra consolider et amplifier notre relation avec vous pour développer d'autres innovations porteuses d'avenir comme le stockage d'électricité à partir des énergies renouvelables. Le réseau, conçu à l'origine pour acheminer du gaz naturel importé, devient la structure d'interconnexion de toutes ces nouvelles sources de production.

Nous avons la conviction à GrDF que les évolutions se feront avant tout avec vous dans les territoires. Partenaires de long terme, nous allons ouvrir de nouveaux chapitres qui contribueront à dessiner ensemble le paysage énergétique de demain.

Sandra LAGUMINA - Directeur Général de GrDF

•	Votre concession en 2013.....	5
•	• Vos interlocuteurs au sein de GrDF	6
•	• Votre contrat de concession	6
•	• Les infrastructures de la concession.....	7
•	• Les investissements et la maintenance sur la concession	8
•	• La sécurité des biens et des personnes.....	13
•	• Les clients de la concession	22
•	• Les éléments financiers de la concession.....	25
•	GrDF dans votre région.....	33
•	• Les prestations et la qualité de service	34
•	• GrDF, entreprise responsable au cœur de l’Ile-de-France	39
•	GrDF à vos côtés	41
•	Annexes.....	53



Votre concession en 2013

Votre concession en 2013

Vos interlocuteurs au sein de GrDF

Pour répondre à votre attente, les équipes locales de GrDF sont organisées de la manière suivante :

Une direction en région

- garante de la performance et de l'économie globale des activités de distribution,
- responsable des investissements de développement et de modernisation des ouvrages,
- responsable de la négociation et de la gestion des contrats de concessions.

Des services en région

- responsables de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages,
- en charge de la réalisation des activités de comptage.

Une représentation départementale :

Caroline RENAUDAT, Directeur Territorial GrDF Essonne
06 17 63 45 22
caroline.renaudat@grdf.fr

Une chargée de la gestion des contrats de concession :

Sylvie NEBOUT, Chargée de Portefeuilles Ile-de-France
01 71 26 21 84
sylvie.nebout@grdf.fr

Des chiffres qui parlent



19 270

clients du réseau de distribution publique de gaz naturel

585 429

MWh consommés

288 888

mètres de réseau de distribution

15 714 136 €

de valeur nette du patrimoine concédé

42 175 €

de redevance de concession R1

Votre contrat de concession

La distribution publique de gaz naturel sur votre territoire est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 13 septembre 1996 pour une durée de 30 ans.

Pour mémoire, ce contrat est composé des documents suivants :

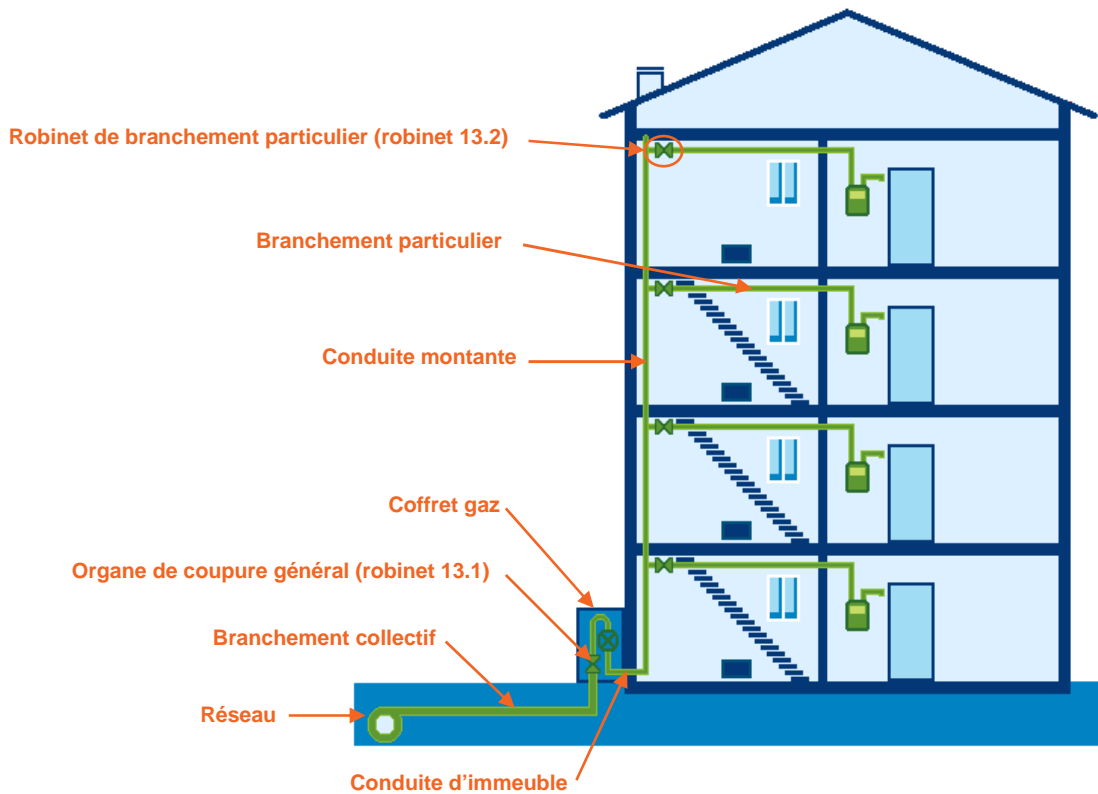
- une convention de concession,
- un cahier des charges,
- et des annexes.

Ces dernières précisent :

- les modalités locales de mise en œuvre (annexe 1),
- les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions (annexe 2),
- les tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution et des prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs (annexes 3 et 3 bis),
- les conditions générales d'accès au réseau de distribution (annexe 4),
- les prestations techniques du distributeur GrDF (annexe 5).

Les infrastructures de la concession

- Les principaux ouvrages de distribution



- Inventaire des ouvrages de la concession

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	2013	2012
Longueur totale des canalisations	288 888	287 575
par pression		
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	20 157	20 639
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bars)	268 731	266 936
par matière		
Polyéthylène (PE)	155 289	153 689
Acier	122 470	122 487
Autres matériaux	11 129	11 399

Postes de Distribution Publique	2013	2012
Nombre de postes	21	21

Les investissements et la maintenance sur la concession

En 2013, GrDF a investi 802 574 euros sur le territoire de la concession dans les domaines développement et sécurité des ouvrages.

GrDF réalise des investissements avec pour finalités :

- le développement des ouvrages de la concession,
- la modernisation, la fiabilisation et la disponibilité du réseau,
- l'optimisation des conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires.

• GrDF investit en Région Ile-de-France

En 2013, GrDF a investi 144,3 millions d'euros en région Ile-de-France pour moderniser et renforcer le réseau de distribution de gaz naturel, améliorer la cartographie, alimenter de nouveaux clients et déplacer ses ouvrages dans le cadre de grands projets.

Perspectives 2014

En matière de sécurité industrielle, GrDF projette d'investir, en Ile-de-France, 87 millions d'euros en 2014, soit près de 33 % de l'investissement national de sécurité industrielle de GrDF.

Cet investissement doit notamment permettre de renouveler 100 km de réseau, dont 45 km par tubage, réduisant ainsi l'impact sur la voirie et sur l'environnement. L'ensemble des investissements prévus générera environ 500 chantiers d'ampleur en Ile-de-France.

GrDF a par ailleurs engagé depuis 2009 en Ile-de-France un ambitieux programme de modernisation des ouvrages en immeuble alimentés par le réseau basse pression, soit par renouvellement des ouvrages en immeuble, soit par conversion du réseau basse pression en réseau moyenne pression. Au cours de l'année 2013, GrDF a renouvelé les ouvrages alimentant 2 930 adresses, modifié les branchements de 770 adresses afin de les raccorder sur le réseau moyenne pression et équipé les branchements de 170 adresses supplémentaires d'un robinet déclencheur basse pression.

Le programme 2014 porte sur 3 000 adresses, 2 300 renouvellements, 700 conversions basse pression – moyenne pression et 100 poses de robinets déclencheurs basse pression.

Dans le domaine de la cartographie, GrDF poursuit la numérisation des 180 000 plans du réseau de distribution de gaz naturel francilien. A fin 2013, 98 % de ces plans ont été vectorisés. 2014 verra l'achèvement de ce programme avec un investissement prévu de 2 M€ pour cela.

Un programme ambitieux de 13 M€ concerne également la maintenance préventive des ouvrages (postes de détente de distribution publique, vannes de réseau, robinets de branchement, protection des réseaux en acier...) et la surveillance de réseaux par passage d'un véhicule de surveillance.

• Le développement des ouvrages sur la concession

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement, ou B/I, défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est au moins égal à 0.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.

Investissements de développement (en euros HT)	2013	2012
Montant total sur la concession	541 992	406 739
dont réseaux	196 224	206 963
dont branchements	236 340	197 198
dont autres (postes de détente, protection cathodique...)	109 428	2 578

En 2013, GrDF a étendu le réseau de la concession de 1 145 mètres.

Les principaux chantiers de Développement réalisés en 2013 sur la concession :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
AVENUE LEON BLUM (CORBEIL-ESSONNES)	470
ZAC DE MONTVRAIN (MENNECY)	340
PLACE DE LA VERVILLE / AVENUE DE LA GARE (MENNECY)	123
RUE DES ERABLES (CORBEIL-ESSONNES)	86
RUE HENRI MATISSE (CORBEIL-ESSONNES)	76
AVENUE DARBLAY (MENNECY)	23
CHEMIN DES MOZARDS (CORBEIL-ESSONNES)	21
RUE CHAMPLouis (CORBEIL-ESSONNES)	6

• **La Sécurité Industrielle**

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GrDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.



- **Les programmes de renouvellement de réseaux sont communiqués aux collectivités territoriales concernées et donnent lieu à des échanges afin d’optimiser la coordination des travaux.**

GrDF a réorienté une part significative de ses investissements vers le renouvellement des branchements et ouvrages en immeuble, associé, lorsque cela paraît pertinent, au renouvellement de tronçons de canalisations.

Investissements de Sécurité industrielle (en euros HT)	2013	2012
Montant total sur la concession	260 582	328 700
dont réseaux	129 126	109 826
dont branchements	131 456	218 874
dont autres (postes de détente, protection cathodique...)	0	0

Les principaux chantiers de Sécurité Industrielle réalisés en 2013 sur la concession :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
ROUTE DE LISSES (CORBEIL-ESSONNES)	261
RUE DE L'ABREUVOIR (MENNECY)	86
RUE HENRI MATISSE CORBEIL-ESSONNES)	48
RUE DE CHEVANNES (BALLANCOURT-SUR-ESSONNE)	34

- **Déclassement de canalisations**

En 2013, GrDF a engagé le déclassement de certains ouvrages (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession, dont voici les principaux chantiers :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
ROUTE DE LISSES (CORBEIL-ESSONNES)	256
RUE DE L'ABREUVOIR (MENNECY)	95
RUE HENRI MATISSE (CORBEIL-ESSONNES)	47

- **Cartographie / Schémas de vannage**

- GrDF investit plus de 15 millions d'euros par an pour améliorer la cartographie des réseaux gaz.



GrDF poursuit le programme de géoréférencement des plans grande échelle.

Le professionnalisme cartographique s'est accru par le recrutement de compétences topographiques et géomatiques au sein de GrDF, assurant ainsi une prescription et un contrôle renforcé des prestataires.

La fourniture des classes de la précision (A, B, C) dans les cartouches des plans accompagnant les réponses aux Déclarations de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est effective depuis le 1^{er} juillet 2012.

GrDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A les réseaux neufs et renouvelés et teste des méthodes pour augmenter le taux de classe A des réseaux existants.

GrDF collabore avec les collectivités qui le souhaitent et avec les autres parties prenantes pour constituer des banques de données urbaines.

- **Les schémas de vannage ont pour objectif de définir le nombre et le positionnement des vannes (ou robinets) sur le réseau afin d'interrompre rapidement l'alimentation en gaz lors des incidents et de limiter le nombre de clients coupés à l'occasion des manœuvres de vannes.**

L'implantation des robinets existants est décidée :

- selon les règles de conception définies pour chaque type de réseau (primaire, secondaire, tertiaire),
- en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance (analyse des défaillances constatées),
- en fonction de l'évolution des structures de réseaux.

Chaque robinet – selon son importance stratégique et sa nature – se voit affecter une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre d'une politique de maintenance préventive régulièrement tenue à jour par GrDF. La mise en place de cette démarche pluriannuelle garantit un niveau élevé de sécurité tout en participant à l'optimisation de l'exploitation des réseaux et de leur maintenance.

• **L'organisation des travaux engagés par GrDF pour maîtriser leur qualité**

GrDF a engagé une politique de mieux disance avec ses fournisseurs afin de garantir la qualité des travaux et la conformité des ouvrages construits. Cette politique se concrétise par un dispositif d'évaluation des fournisseurs et commence à porter ses fruits. On note ainsi en 2013 une baisse de 30% des endommagements aux réseaux de gaz par les entreprises de travaux publics travaillant pour GrDF.

En complément et en cohérence avec cette politique de mieux disance, GrDF met en œuvre des contrôles de conformité et de qualité des travaux réalisés.

GrDF s'efforce aussi de limiter la gêne aux riverains par l'amélioration de la coordination de ses travaux avec ceux engagés par les autres occupants du sous-sol et des gestionnaires de voirie.

• **La maintenance des ouvrages de la concession**

Qu'elle soit préventive (planifiée) ou corrective (après une défaillance), la maintenance se décline selon 2 axes :

- la surveillance, allant de la simple inspection à la révision complète d'un ouvrage,
- l'entretien courant et la remise en état d'un ouvrage, pouvant aller jusqu'à son remplacement.

Maintenance des ouvrages à la maille régionale (en euro HT)	2013	2012
Dépenses de maintenance	44 677 183	45 254 929

Véhicule de Surveillance des Réseaux, le nez de GrDF

Les Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) parcourent à titre préventif les réseaux de distribution de gaz naturel.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).



À vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur du technicien à l'arrière du véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €.

En 2013, les VSR ont assuré la surveillance de plus de 80 000 km de réseau au niveau national.

Cette surveillance embarquée est complétée par une recherche à pied lorsque les lieux ne sont pas accessibles par un véhicule.

Surveillance des réseaux à la maille de la concession	2013
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés par VSR	113
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés à pied	5

Focus sur la vérification des dispositifs de comptage



Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GrDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

- 20 ans pour les compteurs domestiques à soufflets,
- 15 ans pour les compteurs industriels à soufflets,
- 5 ans pour les compteurs à pistons rotatifs ou de vitesse.

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	2013
Compteurs de type domestique	0
Compteurs de type industriel	42

La sécurité des biens et des personnes

Sur le territoire de la concession, la qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution,
- le nombre d'appels de tiers,
- le nombre d'incidents,
- le taux d'intervention en moins de 60 minutes.

• **Le suivi des travaux de tiers sur votre concession**

DT - DICT sur la concession	2013	2012
Nombre de DT reçues et traitées	351	226
Nombre de DICT reçues et traitées	1 521	1 182
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GrDF	318	209
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GrDF	1 419	1 089

DT : Déclarations de Travaux / DICT : Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux

Les endommagements aux ouvrages – lors ou après travaux de tiers – provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

De plus, ils occasionnent souvent une gêne pour les riverains par leurs conséquences, notamment en matière de circulation.

GrDF est fortement impliqué pour réduire ces incidents : les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF ont diminué de 30% en 2013 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au travail réalisé avec les entreprises de travaux. Ils ne représentent plus que 4% des endommagements totaux.

Dommages aux ouvrages de la concession	2013	2012
Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers	9	19
dont Nombre de dommages avec fuite sur ouvrages enterrés	5	N.C.

Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obtention de ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

GrDF a injecté dans le guichet unique les zones d'implantation des ouvrages gaz, ce qui rend plus efficace le processus de déclaration de travaux DT et DICT en évitant les déclarations inutiles émises par les responsables de projets et les maîtres d'ouvrage.

GrDF, avec d'autres partenaires dont la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), réalise depuis 2006 des sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins. Les collectivités territoriales (élus, services techniques) y sont également associées.

Le Plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La refonte du cadre réglementaire pilotée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est applicable depuis le 1er juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; **il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.**

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les 3 acteurs d'un chantier. **Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assurer l'ensemble de ces responsabilités.**

Les principales mesures de cette réforme :

- **Le Guichet Unique** permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris.
- **L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :**
 - meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et obligation de marquage au sol avant ouverture du chantier.
 - amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1^{er} juillet 2013.
 - arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état du sous-sol et les informations portées à sa connaissance.
- **Le renforcement des compétences** en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux. Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.
- **La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT »** pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- du Guichet Unique (télé service www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr),
- ou du Ministère (MEDDE - Direction générale de la prévention des risques).

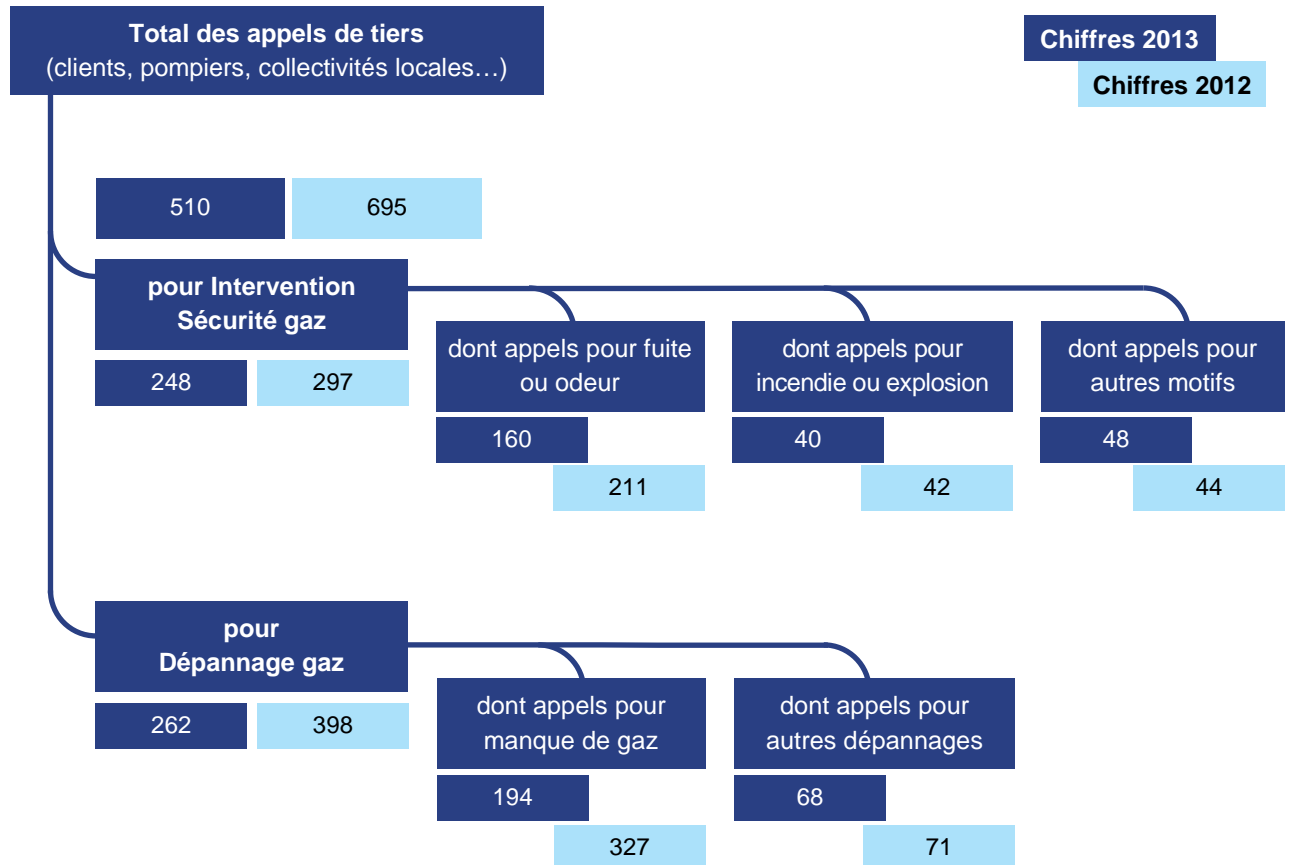
Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées :

- Responsable de projet,
- Exécutant de travaux,
- Exploitant de réseaux,
- Collectivité territoriale.

• **Les appels de tiers sur votre concession**

Les appels de tiers reçus en 2013 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- Les Interventions de Sécurité gaz : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- Les Dépannages gaz : pour les manques de gaz et autres dépannages.



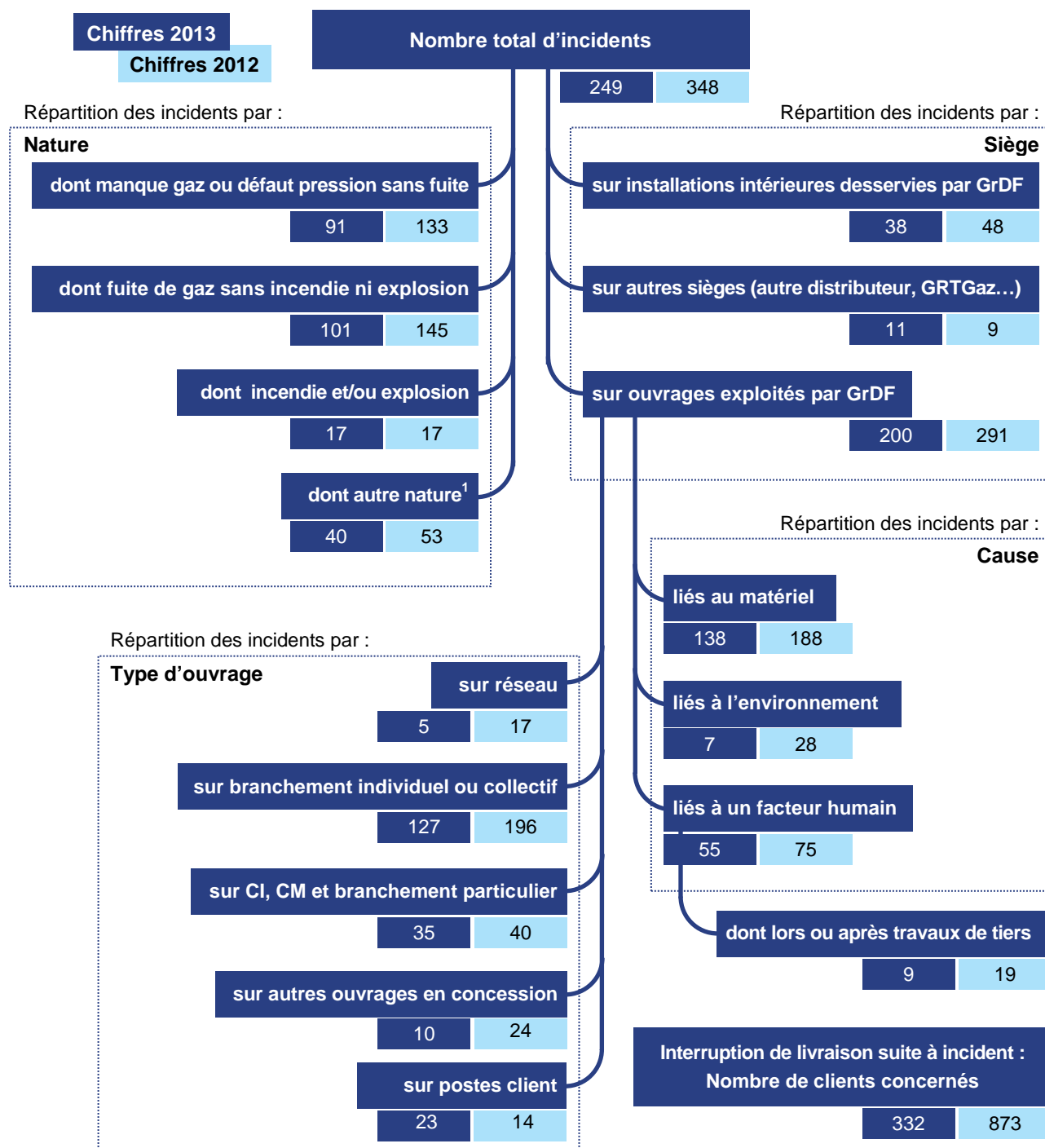
Réception des appels : le premier maillon de la chaîne de sécurité

- Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Plus d'un million d'appels sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites de TOULOUSE, SARTROUVILLE et LYON garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrements, temps de transmission,...),
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.



• Les incidents sur votre concession

- Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



¹ Dommages aux ouvrages sans fuite ni manque de gaz, équipement cassé, manquant ou disparu, bruit nécessitant le changement d'appareil, présomption d'intoxications oxycarbonées.

- **Les interventions de sécurité**

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État :

- **Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.**

Une attention particulière est consacrée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

En 2013, sur le département, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 99,18%.

- **Les incidents majeurs**

Un incident est dit « majeur » ou « significatif » lorsqu'il entraîne une coupure de la distribution de gaz pour au moins 200 clients, ou l'évacuation par mesure de précaution d'au moins 100 personnes ou au moins une victime.

En 2013, aucun incident majeur ne s'est produit sur le territoire de la concession.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

L'objectif de la **Procédure Gaz Renforcée (PGR)** est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers et gaziers s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. Lorsqu'un incident se produit, les sapeurs-pompiers et GrDF interviennent en étroite collaboration. Dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel :

- les sapeurs-pompiers et GrDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GrDF prépare les manœuvres à faire pour interrompre la livraison de gaz.

C'est le principe de la Procédure Gaz Renforcée (PGR).

- **La PGR est déployée sur l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} novembre 2011.**

En 2013, la PGR a été déclenchée dans 2% des interventions de mise en sécurité.

Environ 30% des PGR sont finalement « déqualifiées » par le Commandant des Opérations de Secours après examen sur place de la situation.

Les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des coupures préventives éventuelles.

• **Le plan d'Organisation et d'Intervention GAZ (ORIGAZ)**

Ce plan permet à GrDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Des exercices en conditions réelles sont régulièrement organisés par les services d'exploitation de GrDF pour tester la mise en œuvre des procédures, la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité des dispositifs de communication interne et externe.

Dans la région, plusieurs plans et simulations d'exercices ORIGAZ ont été déclenchés.

Par exemple, le 27 juin 2013, sur la commune de Fontenay-sous-Bois (94), le scénario retenu pour l'exercice ORIGAZ portait sur une fuite non enflammée faisant suite à un accident de circulation. La voiture percute un coffret gaz, le conducteur de la voiture est blessé et inconscient dans le véhicule. Une PGR est déclenchée.

L'exercice a mobilisé la caserne de la BSPP de Villemomble, les équipes GrDF et une équipe de l'entreprise STPS assurant le terrassement en astreinte.

Le scénario a été déroulé avec l'évacuation du blessé, le positionnement des lances autour des bâtiments, la vérification de la présence de gaz dans les bâtiments, le retrait du véhicule endommagé et la mise en sécurité du réseau.

Il ressort de cet exercice qui a mis en situation la totalité des acteurs (BSPP, entreprise de terrassement, GrDF) une bonne qualité des échanges avec les pompiers lors de la PGR et lors du débriefing.

Le 22 avril 2013, un ORIGAZ réel « Endommagement de réseau MPB acier » s'est produit vers 14h30 sur la commune d'Achères (78).

Une canalisation acier MPB de diamètre 80 a été endommagée lors d'un chantier de renouvellement de branchements en plomb sur réseau d'eau. Les travaux étaient effectués sans tranchée à l'aide d'un tire-plomb. Ce dommage a entraîné une fuite fermée et le déclenchement d'une PGR. La canalisation endommagée est située sur un réseau en antenne alimentant au total 3 400 clients.

Compte tenu de cette configuration, une réparation provisoire a été d'abord mise en œuvre en maintenant l'alimentation des clients avec la réserve gazométrique du réseau. Lors de la réouverture des robinets réseau vers 19h, à l'issue de la réparation provisoire, il s'est avéré que la réparation n'était pas efficace en raison de la déformation subie par l'acier lors du dommage. Les travaux ont donc été poursuivis en soirée avec la réparation définitive par pose d'une manchette, le réseau a ensuite été laissé hors gaz pour la nuit.

En conséquence, le plan ORIGAZ a été déclenché et 110 salariés ont été mobilisés dans la journée du 23 avril, au cours de laquelle 80 % des clients ont pu être rétablis. Les 20 % restants ont été remis en gaz sur 3 jours à l'occasion de plusieurs passages de techniciens GrDF.

- **La sécurité des installations intérieures**

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements (aval du compteur) ne font pas partie du domaine concédé. Elles sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

Cependant, en France, 97% des accidents liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

La réglementation a prévu un certain nombre de contrôles à différentes étapes de la vie de ces installations :

- **Le contrôle de conformité initial** : Un certificat de conformité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM) est obligatoire pour toute installation neuve, complétée ou modifiée (certificat délivré par le professionnel installateur). Ces installations sont contrôlées systématiquement sauf celles réalisées par un professionnel agréé qui sont contrôlées par sondage.
- **Le diagnostic de l'installation** : lors de la vente d'un bien immobilier équipé au gaz depuis plus de 15 ans, un état de l'installation intérieure de distribution de gaz doit être effectué par des professionnels habilités à réaliser des diagnostics immobiliers.

La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) ne disposant pas de base de données pour suivre ces interventions, GrDF ne peut produire de statistiques.

L'entretien de la chaudière : Il est obligatoire et à l'initiative de l'occupant, sauf stipulation contraire du bail dans tout: logement, local, bâtiment ou partie de bâtiment équipé d'une chaudière individuelle,

- **Sur toutes les installations** : L'arrêté du 25 avril 2012 prévoit l'interdiction des robinets non démontables, à about soudé, à partir du 1er juillet 2015 (et l'interdiction des tubes souples à partir du 1er juillet 2019). Dans le cas où un technicien de GrDF met en évidence un tel robinet dans le cadre d'une intervention chez un client, il demande d'ores et déjà à ce dernier de le faire changer par un professionnel qualifié. 6 000 robinets anciens, présentant un risque de déboîtement, ont ainsi été changés en 2013.

En complément des exigences réglementaires, GrDF poursuit une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication à destination des utilisateurs du gaz naturel et des partenaires de la filière gazière,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GrDF.

En 2013, dans ce cadre :

- 70 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client.
- Une situation de danger - grave et immédiat - a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes

L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.

Les clients de la concession

- **Les données d'acheminement**

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel.

GrDF est responsable de l'exploitation du réseau et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

Les données ci-dessous présentent la synthèse de l'activité d'acheminement sur la concession.

Clients de la concession	2013	2012
Nombre de points de livraison	19 270	19 224
Quantités d'énergie consommées (MWh)	585 429	569 625
Recettes d'acheminement (euros) ¹	5 759 778	5 322 668

En 2013, au niveau national, si les quantités acheminées (en climat réel) augmentent de 311 à 322 TWh, les consommations corrigées du climat à fin 2013 baissent, elles, de 0,8% par rapport à celles de fin 2012.

¹ Recettes d'acheminement déterminées en application des tarifs d'acheminement en vigueur pour GrDF (consultables sur www.grdf.fr ou www.cre.fr).

- **Les principales prestations réalisées**

GrDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- des prestations couvertes par le tarif d'acheminement (par exemple changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2013	2012
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	1 756	1 980
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	1 240	1 354
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	426	429
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	445	326
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	124	117
Déplacement vain ou annulation tardive	172	275

- **Le Projet compteurs Communicants Gaz de GrDF : le télérelevé des clients particuliers et professionnels**

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques et les réglementations offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et collecter leurs index de consommation.

GrDF, qui souhaite être une référence du comptage gaz et contribuer aux enjeux de maîtrise de l'énergie, a progressé sur le télérelevé des compteurs depuis déjà plusieurs années avec le télérelevé quotidien des 4.000 plus gros clients, et le déploiement, du télérelevé des 100.000 clients dont le relevé à pied était déjà mensuel.

GrDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télérelevé pour ses 11 millions de clients particuliers et professionnels, dans une démarche de concertation qui a permis à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs attentes. En parallèle de ces travaux, la CRE a mené une étude technico-économique sur le projet. L'ensemble de ces travaux a conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes pouvait être conçue. La CRE a ainsi délibéré le 21 juillet 2011 en faveur du lancement de la phase de construction du projet.

Mi-2013, après une nouvelle phase de concertation, la généralisation du projet a été décidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie et la Commission de Régulation de l'Energie. Cette décision a permis le lancement de la phase de réalisation des compteurs, modules radio, concentrateurs et systèmes d'information nécessaires au bon fonctionnement du relevé à distance des 11 millions de compteurs de GrDF.

Les 150 000 premiers compteurs communicants Gazpar seront déployés, en 2016, sur quatre zones pilote rassemblant 24 communes de Bretagne, Normandie, Ile de France et Rhône-Alpes. A l'issue de ce pilote, le déploiement se poursuivra sur six ans, sur l'ensemble des régions françaises en parallèle, avec une montée en charge progressive, pour se terminer en 2022.

· Les objectifs du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF

Le projet est avant tout un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs :

- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.
- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. La solution choisie permettra de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des clients : la mise à disposition de la consommation mensuelle des clients, via les fournisseurs, et les données de consommation quotidiennes, via le site internet du distributeur. Les clients qui le souhaitent pourront bénéficier de données horaires, voire même de données en temps réel. A partir de ces données, des services complémentaires d'alerte, de diagnostic et de conseil énergétique pourront être développés.

L'enjeu majeur du projet, est de faire en sorte qu'un maximum de clients puisse traduire en économies d'énergie cette meilleure information sur leur consommation. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, collectivités locales, ...) sera déterminante pour la réussite du projet.

Le projet Compteurs Communicants Gaz présente des bénéfices réels au service d'une nouvelle dynamique industrielle :

- Projet d'envergure sans précédent, il constitue une référence internationale de concertation, conception et déploiement d'un outil de maîtrise de l'énergie.
- Il engage le développement d'une expertise française pérenne dans le domaine des nouvelles technologies et de la maîtrise de l'énergie.
- Il engage une nouvelle dynamique industrielle créatrice d'emplois pour les prochaines années. Il préserve les interventions chez les clients et la proximité de GrDF sur les territoires.

· Le projet d'un point de vue technique

Le projet compteurs communicants, c'est :

- Le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants par des compteurs équipés de modules radio. La technologie des compteurs ne change pas. Leur durée de vie reste de 20 ans.
- L'installation sur des points hauts de type toits d'immeubles, de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio (la fréquence utilisée, 169 MHz, est proche de celles de la FM). La signature de conventions d'hébergement des concentrateurs est un aspect majeur du projet, et nous comptons sur les collectivités et les organismes publics, en particulier, pour nous aider à déployer notre réseau.
- Le développement des systèmes d'information de GrDF, qui vont ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux clients, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

L'ensemble des travaux de concertation autour des fonctionnalités attendues nous ont permis de converger, avec l'ensemble des acteurs, vers une solution simple, répondant aux besoins, et économiquement viable.

· Les collectivités locales : des acteurs importants de la réussite du projet

Depuis 2010, dans le cadre de la concertation, la FNCCR et les collectivités concernées par les expérimentations ont été étroitement associées au projet et ont participé à son élaboration.

La réussite du projet passe par la qualité de la relation entre les collectivités et GrDF pour :

- Faciliter le déploiement sur chaque territoire, préparer l'information des clients au moment du déploiement des compteurs, et, en amont et dès à présent, favoriser l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts de la collectivité, pour assurer la performance de la chaîne communicante ;
- Accompagner les citoyens consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie. Pour ce volet, la contribution de différents acteurs est nécessaire :
- Mettre à disposition des clients, et des acteurs autorisés (fournisseurs, ...), sous la responsabilité du distributeur a pour responsabilité de mettre à disposition les données de consommation au rythme attendu (mensuel, quotidien, ...).

Les fournisseurs de gaz, ou les acteurs spécialisés dans le conseil en énergie (auprès des collectivités ou de clients multi-sites, par exemple), apporteront un conseil personnalisé et des outils de suivi de consommation et d'alerte conviviaux et pédagogiques. Les collectivités locales, les associations de consommateurs, les organismes HLM auront un rôle d'accompagnement important, en particulier auprès des clients en précarité énergétique.

Ces sujets seront développés avec les 24 communes des 4 zones pilote du projet, d'ici 2016, puis ; progressivement dans les prochaines années, avec chaque collectivité, pour préparer le déploiement et atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'énergie.



Les éléments financiers de la concession

• Le patrimoine de votre concession

- La **valeur brute** est le montant investi pour construire un ouvrage, avant toute opération comptable.
- La **valeur nette** est la valeur de cet ouvrage, minorée du montant des amortissements.
- La **valeur de remplacement** d'un ouvrage est égale à la valeur brute multipliée par :
 - un coefficient destiné à tenir compte de l'inflation,
 - un coefficient représentant le surcoût lié au renouvellement d'un ouvrage par rapport au coût de sa construction initiale.

Une estimation de la valeur de remplacement est présentée conformément à l'article 35 de la loi du 9 août 2004.



Valeur totale (en euros)	2013	2012
Valeur brute	27 615 119	26 802 989
Valeur nette	15 714 136	15 491 004
Valeur de remplacement	69 995 473	68 341 713

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en euros)	2013	2012
Branchements & CI/CM (durée d'amortissement 45 ans)		
Valeur brute	11 780 204	11 404 005
Valeur nette	6 922 988	6 793 534
Valeur de remplacement	33 900 554	33 122 626
Canalisations (durée d'amortissement 45 ans)		
Valeur brute	15 391 401	15 064 898
Valeur nette	8 516 762	8 517 628
Valeur de remplacement	35 501 920	34 739 814
Postes de détente de distribution publique (durée d'amortissement 40 ans)		
Valeur brute	221 848	221 848
Valeur nette	113 536	119 081
Valeur de remplacement	337 488	334 477
Autres ouvrages (protection cathodique, éventuellement terrain...) (Protection cathodique : durée d'amortissement 20 ans)		
Valeur brute	221 666	112 238
Valeur nette	160 850	60 761
Valeur de remplacement	255 511	144 797

- **Les éléments significatifs du compte d'exploitation**

Le tarif péréqué fixé par la CRE

En tant que concessionnaire, GrDF exploite les équipements nécessaires au service public à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées ; GrDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GrDF **est autorisé à percevoir auprès des utilisateurs, via les fournisseur, du réseau de gaz naturel une rétribution, par le biais du tarif d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel.**

Le code de l'énergie prévoit que « **les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire** » et que « **les méthodologies utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par la Commission de régulation de l'énergie** ».

Le tarif d'acheminement péréqué de GrDF est donc déterminé par la CRE **à partir de l'ensemble des charges de GrDF** (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts. Le journal officiel du 9 juin 2012 a publié la délibération de la CRE en date du 28 février, qui définit le tarif d'acheminement (dit « ATRD4 ») applicable à compter du 1er juillet 2012 et réévalué au 1er juillet 2013. Le tarif est défini pour une période de 4 ans, mais la grille évolue chaque année au 1er juillet pour prendre en compte l'inflation, l'effort de productivité, les bonus/malus liés à la qualité de service et les écarts entre les prévisions et les réalisations pour des postes difficilement maîtrisables. Le principal facteur d'évolution du tarif est le climat. Le tarif couvre :

- **Les dépenses d'exploitation** appelées « *charges nettes d'exploitation* » : ce sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement. Trois principes régissent la couverture de ces dépenses :
 - Aucune marge commerciale n'est prise en compte dans le tarif,
 - Tout dépassement est à la charge de GrDF (sans aucune couverture par le tarif),
 - GrDF est soumis chaque année à des objectifs de productivité importants (-1,3%/an dans le tarif d'acheminement actuel).
- **Les dépenses d'investissement** appelées « *charges de capital normatives* » : elles sont constituées de l'amortissement des investissements financés par GrDF et de la rémunération des capitaux ainsi engagés. L'amortissement est réalisé sur leur **durée de vie économique des ouvrages** (par exemple 45 ans pour les canalisations), **indépendamment du terme des contrats de concession**. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entrainerait un tarif plus élevé). Cette rétribution n'est perçue que si l'investissement est réalisé. Le tarif n'inclut aucun préfinancement des ouvrages.

Pour l'élaboration du tarif, les canalisations (comme l'ensemble des biens) sont ainsi amorties non pas sur la durée résiduelle du contrat de concessions (pour des contrats de 30 ans, la durée résiduelle moyenne est de 15 ans) mais sur leur durée de vie économique qui est nettement supérieure (45 ans). Les canalisations présentes à l'inventaire et ayant plus de 45 ans sortent mécaniquement de l'assiette de calcul du tarif.

Remarque générale sur les éléments financiers présentés

Pour l'année écoulée, GrDF présente, conformément au contrat de concession, les principaux éléments du compte d'exploitation de votre concession :

- des produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires) ;
- des charges : charges d'exploitation (achats externes, dépenses de personnel, impôts, taxes, redevances) ; charges calculées (dotation aux amortissements et aux provisions, reprises d'amortissements et de provisions).

Du fait de la péréquation et de la mutualisation des moyens, on ne saurait en déduire à proprement parler une notion de résultat lié à la concession.

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GrDF sur une concession (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) est mutualisée à différentes mailles. Cela permet de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences tout en dégagant des économies d'échelle profitables aux clients de la concession. Les applications de gestion de GrDF utilisent donc des mailles propres à son organisation (par exemple, la maille d'exploitation) et non la maille communale (ou la maille concession) comme maille de référence.

En effet, le tarif de distribution étant péréqué, il ne dépend ni de la situation géographique des points de livraison et de la distance à parcourir pour acheminer le gaz depuis le réseau de transport, ni de l'équilibre économique propre à la concession (moyens nécessaires versus nombre de clients et consommations).

Les charges d'exploitation présentées, réparties en fonction du nombre de clients et du linéaire de réseau, sont une quote-part affectée au contrat des charges optimisées au niveau national. Les recettes sont issues d'un tarif équilibré nationalement et non localement. Au final, les éléments présentés dans le compte d'exploitation sont représentatifs de la part du contrat dans l'économie globale de la distribution de gaz naturel et ne constituent pas la rentabilité du distributeur aux bornes de la concession

Les recettes

Elles proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. S'y ajoutent des recettes correspondant aux services proposés dans le catalogue des prestations de GrDF, dont les conditions tarifaires sont également fixées par la CRE : ce sont essentiellement des prestations liées au raccordement, des locations de matériels, des déplacements d'ouvrages demandés par des tiers, ou d'autres prestations facturées à l'acte.

Recettes d'acheminement : pour les clients en relève mensuelle ou journalière (clients facturés aux tarifs T3, T4 ou TP), les recettes sont directement disponibles dans le système de facturation de GrDF. Pour les clients en relève semestrielle (facturés aux tarifs T1 ou T2), toutes les quantités acheminées et recettes associées n'ont pu faire l'objet d'une facturation aux fournisseurs sur index relevés. Elles sont donc reconstituées selon une méthode de calcul pérenne dans le temps : on soustrait aux quantités déclarées aux Points d'Interface Transport Distribution (PITD – une commune est affectée à un PITD et un seul) les quantités facturées aux clients T3, T4, TP qui sont connues à la maille de la concession puis on affecte le solde ainsi obtenu (diminué des pertes) aux communes rattachées à ce PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

Recettes hors acheminement : Ces recettes sont directement disponibles à la maille communale dans les applications facturières de GrDF.

Les recettes pour votre concession (en euros HT)	2013	2012
Recettes d'acheminement de gaz	5 759 778	5 322 668
Recettes hors acheminement (raccordements, prestations facturées à l'acte, déplacements d'ouvrages...)	309 994	320 189

Les charges d'exploitation

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'à l'activité clients/fournisseurs (interventions, comptage...), et sont composées essentiellement de charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces charges sont constituées de coûts exposés au niveau national (charges de siège, frais d'études et de recherche, activités centralisées comme par exemple les centres d'appels...) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève...).

Les coûts n'étant pas constitués à la maille de la concession dans la comptabilité de GrDF, les charges d'exploitation brutes (telles que lues dans les comptes certifiés de GrDF) ont été affectées à chaque concession sur la base de trois clés de répartition. Le choix de la clé est établi en fonction de l'activité élémentaire selon la comptabilité analytique :

- les charges imputables majoritairement à l'activité réseaux (exploitation, maintenance, construction) sont réparties proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante : 1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP.
- les charges imputables majoritairement à l'activité clients/fournisseurs (acheminement-livraison, prestations chez les clients) sont réparties proportionnellement au nombre de PDL (points de livraison).
- les charges des activités mixtes sont réparties au prorata des charges précédentes.

Certaines charges d'exploitation sont communiquées directement à la maille de la concession, telles que :

- les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la Contribution Economique Territoriale (ce poste ne fait pas apparaître l'impôt sur les sociétés, ni les taxes pour lesquelles GrDF n'est que percepteur comme la TVA),
- les redevances (redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 et redevance d'occupation du domaine public).

Les charges calculées

Les charges calculées comprennent les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations.

Pour l'établissement de ses comptes sociaux, GrDF applique des règles comptables conformes au Plan Comptable Général et au Guide des Entreprises Concessionnaires de 1975, en pratiquant **différents types d'amortissements** en charge au compte de résultat :

- Pour les biens de premier établissement financés par le concessionnaire : GrDF constitue un **amortissement de caducité** sur la durée résiduelle du contrat de concession en cours par rapport à la date de création de l'ouvrage.
- Pour les ouvrages financés par GrDF et renouvelables (c'est-à-dire si la date de renouvellement prévisionnel intervient pendant la durée du contrat), GrDF constitue un **amortissement industriel**, basé sur la durée de vie économique.

La constitution de provisions pour renouvellement résulte également d'une application de ces référentiels comptables, elle ne fait pas l'objet d'une obligation contractuelle. La provision pour renouvellement n'est pas financée par les utilisateurs et les dotations correspondantes ne sont pas prises en compte par la CRE dans l'assiette des charges couvertes par le tarif d'acheminement. Les dotations aux amortissements (industriels et caducité) et provisions pour renouvellement sont des charges « calculées » comptables qui figurent au compte de résultat de GrDF, mais elles ne correspondent pas aux charges d'amortissements prises en compte par la CRE pour l'établissement du tarif d'acheminement.

Les charges calculées liées aux immobilisations en concession sont disponibles à la maille concession. Les charges calculées liées aux immobilisations hors concession contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple compteurs, postes de livraison client, informatique...) sont affectées au prorata du nombre de PDL (points de livraison).

Les charges pour votre concession (en euros HT)	2013	2012
Charges totales d'exploitation	2 927 390	2 883 772
dont charges de main-d'œuvre	1 395 086	1 349 865
dont achats externes	1 439 573	1 431 620
dont charges autres (impôts et taxes, etc.)	92 732	102 287
Charges calculées	1 239 212	1 371 705

La redevance de fonctionnement

D'une façon générale, toute charge financière supportée par l'autorité concédante et acceptée par le concessionnaire dans le cadre de la distribution publique de gaz naturel ouvre droit, en contrepartie, au paiement d'une redevance par le concessionnaire au profit de l'autorité concédante.

La redevance de fonctionnement, dite redevance « R1 », a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes d'exploitation les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant.

	Exercice 2013 (en euro)	Exercice 2012 (en euro)
Montant de la « R1 » due pour votre concession <i>Redevance de « fonctionnement » dite « R1 »</i>	42 175	40 902

**Pour plus de précisions sur les redevances, vous pouvez vous connecter sur www.grdf.fr, Rubrique « Collectivités Territoriales » puis accéder à « votre espace privé ».*



GrDF dans
votre région

Les prestations et la qualité de service

- **Les accueils mis en place par GrDF**
- **L'Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils**, dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs, traite l'ensemble des demandes allant du conseil en matière de solutions gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client.

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

L'appel au numéro Cristal est facturé au prix habituel appliqué par l'opérateur.

Activité Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils sur la région Ile-de-France	2013	2012
Nombre d'appels reçus tous motifs confondus	93 008	94 533
Taux de disponibilité	92,19%	92,09%

- **L'Accueil Acheminement**, chargé de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel, assure la gestion des contrats d'acheminement et le calcul quotidien des quantités de gaz acheminées sur le réseau pour chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finals.



- **Les services et prestations proposés par GrDF**

Les prestations et services réalisés par GrDF sont définis dans le catalogue des prestations. Le catalogue des prestations est consultable sur le site : www.grdf.fr

Les principales interventions (hors intervention d'urgence ou dépannage) sont réalisées à la demande des clients ou fournisseurs. Il s'agit essentiellement de mises en ou hors service d'installations, de modifications contractuelles, de changement de fournisseur, de coupures.

Au quotidien, GrDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et développe de nouveaux services pour y répondre. GrDF est également responsable de la mesure et de la relève des volumes acheminés chez les clients pour le compte des fournisseurs. Les équipes de GrDF s'attachent à réaliser une relève de qualité, gage de satisfaction des clients.

Qualité des relevés de comptage sur la région Ile-de-France	2013	2012
Taux de relevés sans erreur	99,65%	99,69%
Taux de relevés sur index réels	94,81%	94,64%

- **La satisfaction des parties prenantes**

La qualité des services proposés et leur adéquation aux attentes des clients sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année et qui distinguent :

- les clients particuliers et professionnels,
- les fournisseurs,
- les collectivités territoriales.

- **La satisfaction des clients particuliers et professionnels**

GrDF a poursuivi en 2013, la mesure de la satisfaction de ses clients particuliers et professionnels, sur les 4 principaux évènements vécus par eux, lors des interventions du distributeur.

La satisfaction globale des particuliers est stable sur le territoire national par rapport à 2012 avec un score de plus de 95% de clients Très satisfaits et Satisfaits. Ce résultat identique, masque toutefois les progrès constatés tant sur le raccordement que sur la mise en service des clients, qui pour chacun d'eux, voient leurs scores en hausse pour dépasser ou tutoyer les 90% (90,7% pour le raccordement et 89% pour la mise en service). Le relevé des compteurs et la qualité de fourniture restent à des niveaux élevés autour de respectivement 94% et 98%.

La satisfaction globale des clients professionnels reste en 2013 en léger retrait par rapport à celle des particuliers, mais dépasse également le seuil des 95%. Malgré un niveau d'exigence différencié entre ces 2 populations, l'écart se réduit pour passer de 1,1 point à 0,4 point au niveau du territoire national. Ci-dessous, le détail des résultats sur le territoire de la Région :

Résultats sur la région Ile-de-France (en %)	2013	2012
Satisfaction globale « Particuliers »	94,98%	94,10%
Raccordement	89,96%	84,20%
Relève des compteurs	93,50%	91,50%
Mise en service	86,93%	84,30%
Qualité de fourniture	98,18%	98,90%
Satisfaction globale « Professionnels »	92,83%	91,00%
Raccordement	81,20%	74,80%
Relève des compteurs	89,64%	86,50%
Mise en service	80,59%	81,80%
Qualité de fourniture	98,74%	97,80%

- **La satisfaction des clients industriels et tertiaires**

La satisfaction des clients importants est en légère hausse par rapport à 2012, tant sur la mise en service que sur le relevé des compteurs. L'enquête de satisfaction sur ce segment porte essentiellement sur une note de recommandation et de manière plus qualitative sur les points forts, points de progrès et attentes mentionnés ci-dessous. Cette année 2013 encore, la qualité de la prestation et l'efficacité de l'intervention sont plébiscitées comme les points forts de GrDF.

Les principales attentes des clients T3 et T4 pour l'évènement mise en service sont :

- Une amélioration de la communication,
- Etre mieux et davantage informés,
- Un meilleur suivi des dossiers et avoir un interlocuteur unique,
- Le respect des délais de traitement des dossiers et la réduction des délais d'intervention.

Les principales attentes des clients T3 et T4 pour l'événement relèvent sont :

- Une réduction des prix,
- Une amélioration de la communication et une meilleure information.

• La satisfaction des fournisseurs

Une enquête est réalisée une fois par an auprès de l'ensemble des fournisseurs actifs sous la forme d'un formulaire Web complété par un entretien téléphonique par un prestataire externe afin de garantir l'indépendance des résultats. L'enquête interroge sur la qualité des prestations de GrDF, sur la qualité des relations avec GrDF et demande aux fournisseurs une note d'image de GrDF.

Avec un résultat de 7,4 sur une note maximale de 10, l'enquête 2013 démontre le bon niveau atteint dans la relation de GrDF avec les différents fournisseurs sur les aspects : canaux de communication, portail de services, centre de traitement des appels, professionnalisme des interlocuteurs de GrDF. Ce résultat est stable par rapport à 2012.

• À l'écoute des collectivités territoriales

Le dispositif d'écoute mis en place par GrDF pour les collectivités territoriales et les concédants repose tout à la fois sur des relations de proximité, une collecte et un traitement des demandes et des réclamations et une enquête de confiance confiée à l'IFOP.

Les collectivités ont eu la possibilité de s'exprimer librement sur leur niveau de confiance vis-à-vis de GrDF ainsi que sur leur satisfaction à l'égard des services proposés sur leur territoire au travers d'un questionnaire ou lors d'un entretien.

Un portail dédié aux collectivités locales

En 2013, GrDF a ouvert un portail qui offre à chaque collectivité locale desservie en gaz naturel un espace privé contenant des informations personnalisées et des éclairages thématiques, notamment en matière de choix énergétique.

Les collectivités peuvent y retrouver des documents tels que le contrat de concession régissant la distribution publique de gaz sur leur territoire, les derniers compte-rendu de concession établis, le plan du réseau sur leur périmètre, des mémos sur la réglementation travaux.

Au delà de la simple mise à disposition de données, ce portail constitue un véritable service en ligne pour notamment informer les collectivités locales sur le prix des principales énergies de chauffage, les travaux réalisés sur voirie sous la maîtrise d'ouvrage de GrDF, l'injection du biométhane dans les réseaux de gaz, les montants des redevances.

Enfin, il donne également aux collectivités les outils nécessaires pour faciliter les recherches de leurs administrés, notamment pour leur permettre d'estimer les gains énergétiques et économiques réalisables en cas de changement d'équipements.

Pour accéder au portail : <http://www.grdf.fr/collectivites-territoriales/acceder-a-mon-espace-privé>

En 2013, c'est un panel de plus de 1 700 élus et agents territoriaux qui se sont exprimés.

Globalement il se dégage à nouveau de cette enquête une image de professionnalisme, un haut niveau de satisfaction et une forte confiance vis-à-vis de GrDF. Les qualités professionnelles et relationnelles reconnues font de GrDF un partenaire légitime pour un grand nombre de collectivités.

Le gaz naturel dispose d'une image favorable, en particulier dans le mix énergétique local et les collectivités, engagée dans des projets de transition énergétique de leur territoire sont en attente d'une collaboration renforcée en matière de développement du réseau et de proximité relationnelle.

2 résultats nationaux significatifs	2013	2012	2011	2010
Taux de satisfaction à l'égard des relations avec GrDF	95%	95%	96%	94%
Taux de satisfaction à l'égard des prestations de GrDF	91%	91%	89%	89%

Résultats Ile-de-France	2013	2012	2011
Qualité des relations avec les interlocuteurs de GrDF	91%	92%	90%
Qualité des prestations réalisées	88%	82%	80%
Qualité des chantiers réalisés	72%	73%	77%
Qualité accompagnement et conseils	82%	79%	79%

- **La gestion et le traitement des réclamations**

Avec 38 500 réclamations (contre 48 098 fin 2012 et 60 000 fin 2011), le nombre de réclamations enregistrées poursuit sa décroissance, confortant ainsi les résultats en progrès de la satisfaction des clients.

Sur les domaines majeurs qui voient le plus grand nombre de nos interventions, on constate les ratios suivants :

- Le nombre de réclamations sur les prestations de relevé de compteur s'établit à un ratio de l'ordre de 1 réclamation pour 1 000 compteurs relevés
- Le nombre de réclamations sur les prestations techniques lors des mises en service, des mises hors service ou des changements de fournisseurs s'élève à un ratio de l'ordre de 5 réclamations pour 1 000 interventions.

98% des réclamations tous réclamants confondus ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours. L'effort sur la maîtrise des délais de réponse aux réclamations des fournisseurs a permis de franchir le seuil de plus de 95% des réclamations fournisseurs traitées en moins de 15 jours.

Sur la Région Ile-de-France, le volume total de réclamations reçues en 2013 a également diminué. En effet, il s'établit à 10 691 soit une baisse de 24,3 % du nombre de réclamations reçues par rapport à l'année 2012.

Les principaux thèmes de réclamations restent la « contestation de consommation sur index réel » et la « contestation de dates ou d'index sur Changement de Fournisseur, Mise En Service et Mise Hors Service » qui représentent respectivement 26 % et 15 % des réclamations.

On note que le thème du « non respect du rendez-vous » constitue la principale amélioration enregistrée avec 117 réclamations reçues en 2013 contre 224 en 2012.

Quant au délai moyen de traitement, il s'est nettement amélioré, il est de 6,91 jours en 2013 contre 11,52 jours en 2012.

Le taux de réponse aux réclamations formulées par les fournisseurs sous 15 jours se situe en moyenne à 97 % sur l'année 2013 et a été supérieur à 95% chaque mois.

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés telle que, par exemple, l'utilisation d'un outil cartographique permettant d'identifier les secteurs géographiques de plus grande concentration de réclamations afin d'adapter le dispositif d'accompagnement et de suivi.

GrDF, entreprise responsable au cœur de l'Ile-de-France

Au-delà de sa mission de distribution de gaz naturel, GrDF accompagne les collectivités locales dans leur transition énergétique. Cet accompagnement intègre avec la même importance les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques liés aux problématiques énergétiques.

Concrètement, en Ile-de-France, GrDF œuvre aux côtés des collectivités autour de trois axes :

- ▶ La solidarité auprès des populations les plus démunies,
- ▶ L'écologie urbaine et la préservation de la biodiversité,
- ▶ La formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle.

Solidarité - social

Chaque année, les collaborateurs de la région se mobilisent pour la collecte de la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (BAPIF). L'objectif ? Collecter des denrées alimentaires afin de permettre à des familles dans le besoin de se restaurer. En 2013 :



- ▶ 18 tonnes de denrées ont été collectées,
- ▶ 7 points de collecte ont été tenus par des collaborateurs de GrDF et des partenaires,
- ▶ 45 collaborateurs de GrDF se sont mobilisés.

D'autres actions sont également mises en place avec les « Jardins de Cocagne » d'Ile-de-France : Sevran (93), Marcoussis et Vauhallan (91). Ces structures sont des chantiers d'insertion par le maraichage biologique visant à réinsérer socialement et professionnellement des individus dans le besoin. GrDF soutient ces structures en organisant des simulations d'entretiens entre jardiniers et managers de GrDF, des ventes de légumes pour les collaborateurs, etc.

Ecologie urbaine - biodiversité

Accompagner les collectivités dans la sensibilisation à la préservation de la biodiversité, au développement de la mobilité durable et à la valorisation des ressources locales, est une volonté de GrDF.

En 2013, deux grandes opérations franciliennes ont été soutenues par l'entreprise : « Bougez malin », un événement parisien en faveur de l'éco-mobilité et « Les Naturelles », un événement seine-et-marnais 100% développement durable !



En 2013, GrDF a organisé plusieurs journées de sensibilisation à la préservation des abeilles, maillon essentiel de la biodiversité.

En Essonne, les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Chilly-Mazarin et Arpajon ont été soutenues par GrDF dans cette démarche pédagogique. Un projet similaire a également été mis en place par la commune de Rungis, une action que GrDF a contractualisé au Salon des Maires 2013 en signant une convention de partenariat.

Des chiffres qui parlent



Plus de 1,5 million d'euros consacrés à des actions de solidarité en 2013

25 millions de repas récoltés avec l'aide de GrDF pour les plus démunis

19 nouveaux jardins de Cocagne démarrés avec l'aide GrDF



Formation - apprentissage - insertion

D'autres partenariats en faveur de la formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle viennent renforcer les relations entre GrDF et les collectivités locales.

D'une part, sur son propre cœur de métier, GrDF favorise la formation des jeunes en apprentissage en leur permettant d'intégrer l'entreprise dans le cadre de leurs études. GrDF accueille chaque année plusieurs apprentis issus du CFA AFANEM d'Alfortville (94) et verse une taxe d'apprentissage à cet établissement. Un partenariat durable qui permet de faire découvrir le métier gazier aux nouvelles générations.

D'autre part, GrDF encourage des établissements et projets en faveur de la conception de « la ville de demain », l'aménagement durable des territoires. Le projet Ergapolis, en est un parfait exemple.

En effet, depuis 2 saisons maintenant, GrDF est partenaire de ce concours d'étudiants en architecture, urbanisme, finance (...) qui croisent leurs compétences pour repenser l'aménagement d'un territoire.

En 2013, les étudiants en compétition ont eu la charge de repenser un secteur de la commune de Bry-sur-Marne (94).

En 2014, ce sont les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil qui sont mises en valeur dans le cadre de ce concours.

Par ailleurs, la réinsertion professionnelle d'individus ayant rencontré des difficultés dans leur parcours, est un axe sur lequel GrDF travaille aux côtés des collectivités et des associations locales. En 2013, dans le Val d'Oise, un partenariat a été mis en place avec l'association Tilt Services afin de missionner des personnes en recherche d'emploi sur les chantiers de GrDF. En avril 2014, GrDF a renouvelé son partenariat avec l'Ecole de la 2^e Chance du Val-de-Marne (e2c94) et a financé une partie de la « bourse aux permis de conduire » des jeunes de cette école.



GrDF à vos côtés





La chaudière met les gaz.

Julie ouvre l'œil et pense à la Saint-Valentin...

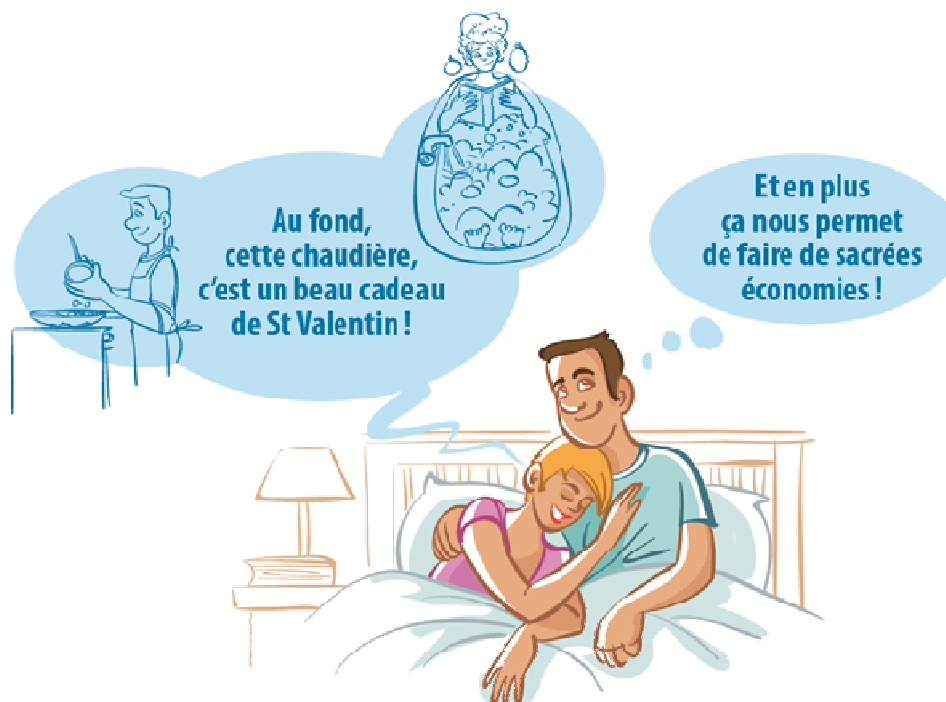
L'année dernière, Christophe lui a offert... une chaudière à condensation ! Ça a bien fait rire ses amies mais c'était le cadeau parfait : elle en avait assez de voir la chaudière consommer autant. En passant au gaz, la facture de gaz avait déjà diminué mais avec la nouvelle chaudière, le chauffage coûte encore moins cher.

Pourquoi Christophe a-t-il choisi cette technologie ? Le budget était limité et il cherchait une chaudière qui consomme moins, mais pas un produit futuriste qui marche quand il veut ! Il s'est décidé pour la chaudière à condensation, un produit sur le marché depuis vingt ans qui est robuste, fiable et facile à entretenir. Et niveau performance, elle consomme 30% de moins que l'ancienne chaudière en récupérant la chaleur des fumées d'évacuation.

Dans quelques années, ils comptent encore réduire leur consommation en suivant au jour le jour leur consommation avec le télérelevé du nouveau compteur Gazpar. Cette information leur permettra d'adapter leurs habitudes pour diminuer leur consommation.

Les 11 millions de clients gaz seront télérelevés en 2022.

Entre 2017 et 2022, GrDF installera 10 000 compteurs communicants par jour. Objectif : équiper les 11 millions de clients d'ici 2022. Les techniciens vont ajouter un module radio au compteur existant ou le remplacer par un compteur avec un module radio intégré. Une fois installé, le module va envoyer chaque jour la consommation (en m³) par transmission radio à un concentrateur situé à proximité. Ces concentrateurs vont ensuite transmettre les informations à GrDF, qui les mettra en ligne pour le consommateur. Ce dernier pourra les partager avec des entreprises pour qu'elles lui proposent des solutions de maîtrise de l'énergie. Des données agrégées pourront être transmises à des acteurs comme les collectivités et les offices HLM, ce qui leur permettra d'effectuer des opérations ciblées vers les logements les plus énergivores.



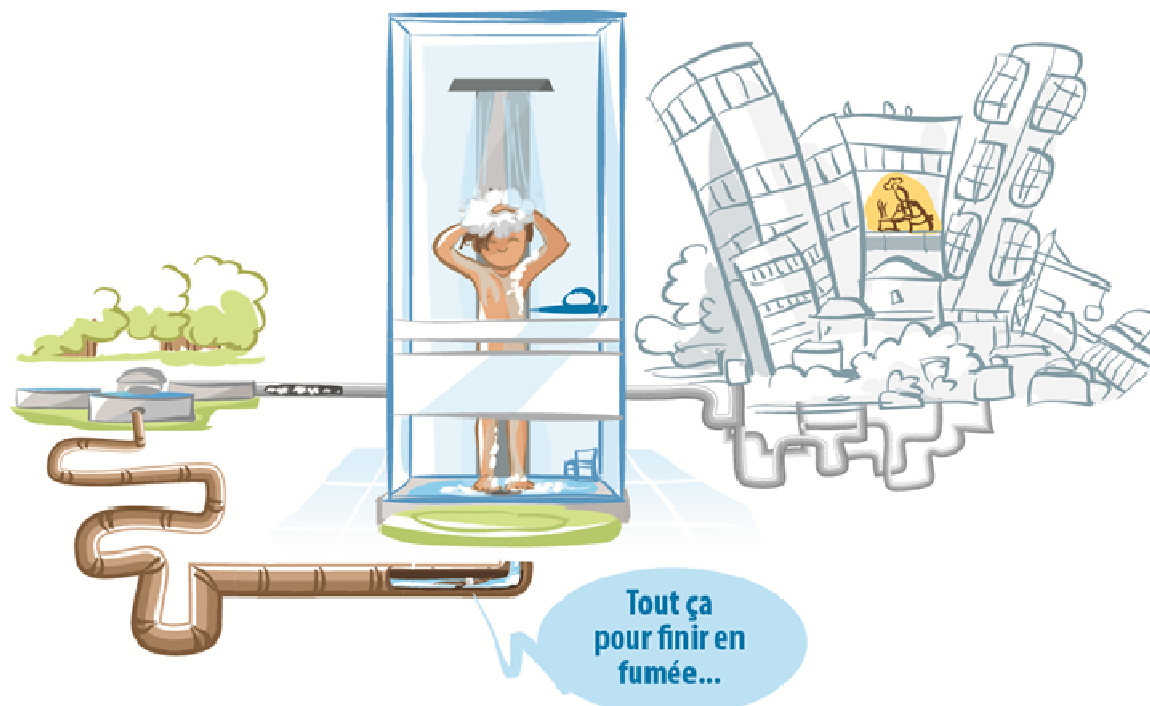
« En 2015, 1 000 compteurs Gazpar seront testés à Rueil-Malmaison. Une fois le test terminé, GrDF va passer à la phase pilote sur quatre régions. En Ile-de-France, elle concernera Rueil-Malmaison, Nanterre et Puteaux. »



De l'eau sale au gaz propre.

Enzo prend sa douche.

Il regarde un petit cheveu partir pour un long voyage à travers la ville, vers la station d'épuration. Là, il sera séparé de l'eau et se retrouvera dans une boue qui sent mauvais mais produit naturellement du biogaz ! Ce biogaz sera épuré puis injecté dans le réseau de distribution de gaz et la boue restante sera évacuée



Une nouvelle recette pour les collectivités.

Aujourd'hui, les boues de stations d'épuration sont vues comme une dépense : il faut capter le biogaz produit naturellement et sécher les boues. Le biogaz est parfois employé pour chauffer les bâtiments à proximité ou faire sécher les boues mais la majorité n'est pas utilisée et finit brûlée à l'air libre.

Or, ce biogaz peut maintenant devenir une recette ! Lorsque l'arrêté autorisant son injection dans le réseau sera paru, le syndicat de traitement des eaux usées qui gère la station d'épuration pourra vendre le gaz à un tarif fixé par décret. Quant aux boues restantes, elles n'auront plus besoin d'être séchées. Toutefois, le gaz ainsi produit ne pourra pas être directement injecté dans le réseau. Il devra passer dans un épurateur pour ne garder que le méthane et sa qualité sera ensuite contrôlée dans la station d'injection, qui va l'odoriser puis l'injecter dans le réseau. Dans quels cas l'investissement peut s'avérer rentable ?

Selon l'étude Solagro⁽³⁾ réalisée pour le Conseil Régional d'Ile-de-France et publiée en juin 2013, l'injection peut intéresser les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 5 000 équivalent-habitants. Mais avant de se lancer, des études préalables sont nécessaires notamment pour évaluer la capacité du réseau à accueillir le gaz⁽⁴⁾.

Biogaz et biométhane, quelle différence ?

Le biogaz est produit naturellement pendant la décomposition de la matière organique par méthanisation. Il contient pour moitié du méthane et pour moitié d'autres éléments comme du CO₂ et de l'eau. On ne peut pas l'injecter directement dans le réseau car il ne possède pas les mêmes propriétés que le gaz naturel. Après une épuration poussée, le biogaz devient du biométhane et peut être injecté dans le réseau.

⁽³⁾www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/03/documents/synthese_etude_methanisation_region_ile_de_france.pdf

⁽⁴⁾Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre conseiller collectivité territoriale



Un bus qui gaze.



Christophe part au travail en bus.

Il fait beaucoup moins de crises d'asthme depuis que les bus de la ville roulent au gaz naturel véhicule (GNV). Au début, il a juste remarqué qu'ils faisaient moins de bruit.

Et puis il s'est amusé à mettre un papier blanc derrière le pot d'échappement. Avec les anciens bus, il ressortait noir. Maintenant, il reste tout blanc.

Le carburant gaz, pour respirer en ville.

Le danger ne se voit pas, ne se sent quasiment pas... et pourtant, la pollution de l'air a été classée en octobre 2013 comme cancérigène certain sur l'homme par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Elle tue prématurément 58 000 personnes par an en Europe. En France, elle coûte 1,7 milliard d'euros par an à la sécurité sociale. On a beaucoup médiatisé le pic de pollution aux particules fines mi-mars 2014, mais les problèmes sanitaires sont essentiellement provoqués par l'exposition chronique. Or, Airparif relève qu'un francilien sur quatre (soit 3 millions de personnes) a été potentiellement exposé en 2012 à des niveaux de pollution qui ne respectaient pas la réglementation, principalement le long du trafic et en cœur d'agglomération. Le trafic de marchandises y contribue fortement. Il représente 20% du trafic urbain et 15 à 20% des émissions de gaz à effet de serre, 30% des émissions d'oxydes d'azote et 20% des émissions de particules. C'est d'ailleurs pourquoi la ville de Paris a prévu d'interdire en 2020 la circulation des véhicules diesel de livraison du dernier kilomètre.

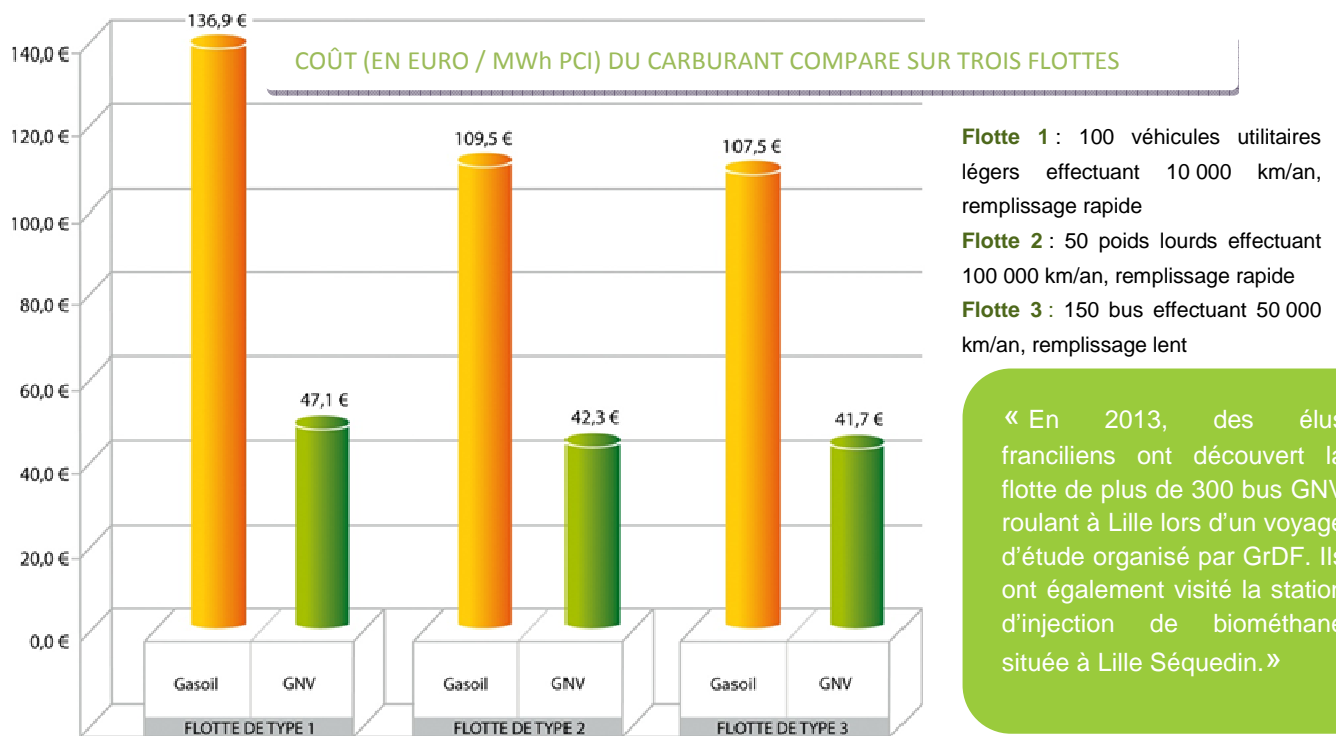
La Commission Européenne a de son côté beaucoup fait pour lutter contre la pollution de l'air. Elle a défini une stratégie qui a déjà permis de faire baisser la concentration de polluants comme les oxydes d'azote. Mais des polluants nocifs sont encore présents à des quantités bien trop élevées, comme les particules fines dont on parle régulièrement dans les médias. Elles viennent des poussières dégagées par le chauffage urbain, les transports (avec les gaz d'échappement ou encore les frottements de pneus) et l'industrie. Plus elles sont fines, plus elles pénètrent profondément dans l'arbre respiratoire. Pour renforcer la lutte au niveau européen, la commission européenne a publié le 18 décembre 2013 plusieurs mesures, notamment en modifiant les plafonds d'émissions nationaux à respecter en 2020, 2025 et 2030. Le but est avant tout d'améliorer la santé des européens. La Commission estime que les mesures pour limiter l'émission des polluants coûteront 3,4 milliards d'euros par an en 2030 pour un bénéfice de 40 milliards d'euros par an grâce à l'amélioration de la santé des personnes.

La commission a également publié des normes sur les émissions des véhicules. La dernière, Euro VI, fixe des émissions maximum de particules et oxydes d'azote à respecter depuis début 2014 sur les véhicules lourds et les bus. Ceux qui roulent au GNV respectent déjà cette réglementation. Ils émettent 80% de moins d'oxydes d'azote et 90% de moins de particules fines que les véhicules diesel. De plus, leurs émissions de CO₂ sont 20% plus faibles. Et si le véhicule utilise du bioGNV produit à partir de biogaz, le carburant aura un bilan d'émission de CO₂ nul.

Qui peut passer au GNV ?

Une collectivité ou un regroupement de collectivités pouvant investir dans une flotte captive d'au moins 20 véhicules GNV et disposant de l'espace nécessaire pour installer la station de compression. Quels véhicules sont concernés ? Les utilitaires, bus, voitures et bennes à ordures stationnent tous les soirs dans le même entrepôt et effectuent un kilométrage important mais inférieur à 350 kilomètres par jour. Si le kilométrage est supérieur, une borne de rechargement rapide peut toutefois permettre un rechargement en cours de journée.

Les investissements nécessaires sont l'achat des véhicules et une station de GNV. A titre d'exemple, GrDF a estimé que pour la recharge lente d'une flotte de 20 bus effectuant chacun 50 000 kilomètres par an, 312 jours par an, la station devrait comprendre 20 bornes de recharge. Le coût du carburant GNV⁽⁵⁾ s'établit à 0,62 euro par litre équivalent gasoil contre environ 1,33 euro par litre de gasoil⁽⁶⁾.



Un carburant beaucoup moins cher.

Le coût carburant GNV est 2,5 à 3 fois moins cher que le coût du gasoil. Il inclut le prix de la molécule de gaz ainsi que le coût de la station de remplissage (rapporté à sa durée de vie), son entretien et son exploitation. Il ne comprend pas les coûts liés à l'achat et à l'entretien des véhicules GNV.

« Depuis une dizaine d'années, la ville de Paris a progressivement remplacé son parc de bennes à ordures ménagères roulant au diesel par des véhicules GNV. Aujourd'hui, 80% des bennes circulant dans la ville roulent au GNV, ce qui représente environ 400 véhicules. »

⁽⁵⁾ Ce coût GNV inclut le prix de la molécule de gaz ainsi que le coût de la station de remplissage (rapporté à sa durée de vie), son entretien et son exploitation. Il ne comprend pas les coûts liés à l'achat et à l'entretien des véhicules GNV.

⁽⁶⁾ Source PEGASE – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Le reste de chou-fleur partira en fumée !

Enzo remet son plateau à la cantine.

Il n'a pas fini son gratin de chou-fleur et le jette dans le bac réservé aux restes de nourriture. Il va y côtoyer restes de pain et trognons de pomme puis partir en direction du méthaniseur. Là, il va se retrouver dans une immense cuve chauffée à 37°C, sans oxygène, et sera progressivement décomposé par des micro-organismes. Après 40 à 60 jours, le mélange va se transformer en biogaz et en une boue qui sera épandue comme fertilisant sur les champs. Le biogaz contient pour moitié du méthane et pour moitié d'autres composants comme de l'eau ou du CO₂. Il va être épuré pour ne garder que le méthane, qui sera ensuite odorisé puis injecté dans le réseau de gaz.

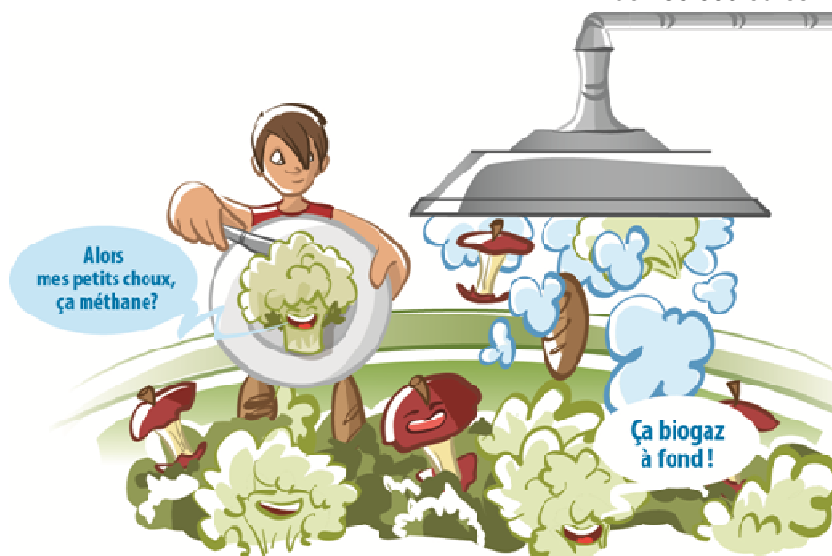
Le biogaz, un très fort potentiel en Ile-de-France.

Produire du gaz et de l'engrais localement, c'est possible en méthanisant les déchets de collectivités, les effluents d'élevage ou encore les résidus de culture. Après méthanisation et purification du biogaz, le biométhane peut être injecté dans le réseau et rapporte 69 à 125 euros par MWh (selon la taille des projets et la nature des déchets utilisés) pendant une durée garantie de quinze ans. En Ile-de-France, trente-quatre projets d'injection de biométhane sont en cours et quatre contrats d'injection ont déjà été signés à Ussy-sur-Marne, Ecuelle, Sourdun et Chaumes-en-Brie. Ce dernier a été le premier à injecter, fin août 2013, du biométhane sur le réseau francilien. Dans quel cas lancer des études ? Quand on dispose d'une zone de stockage et qu'on peut méthaniser chaque année au moins 10 000 tonnes de matière brute⁽⁷⁾ avec un bon pouvoir méthanogène.

Ce pouvoir méthanogène est par exemple très bon pour le fumier de cheval et le maïs frais mais plutôt faible pour le lisier de porc et le foin de prairies.

Pour les agriculteurs, le projet peut être rentabilisé en environ 8 ans et il existe des aides de l'Ademe et de la région Ile-de-France.⁽⁸⁾

Dans sa « stratégie de développement de la méthanisation en Ile-de-France » publiée en février 2014⁽⁹⁾, la région affirme sa volonté de développer l'injection du biométhane. Elle propose par ailleurs des aides pour les collectivités territoriales, les établissements publics, les coopératives, les associations et les PME. Ces aides concernent les études amont, les études de faisabilité, la réalisation de concertations publiques et les investissements. Par exemple, les études de faisabilité peuvent être subventionnées à hauteur de 50% maximum du montant HT des dépenses éligibles avec un plafond de 250 000 euros.

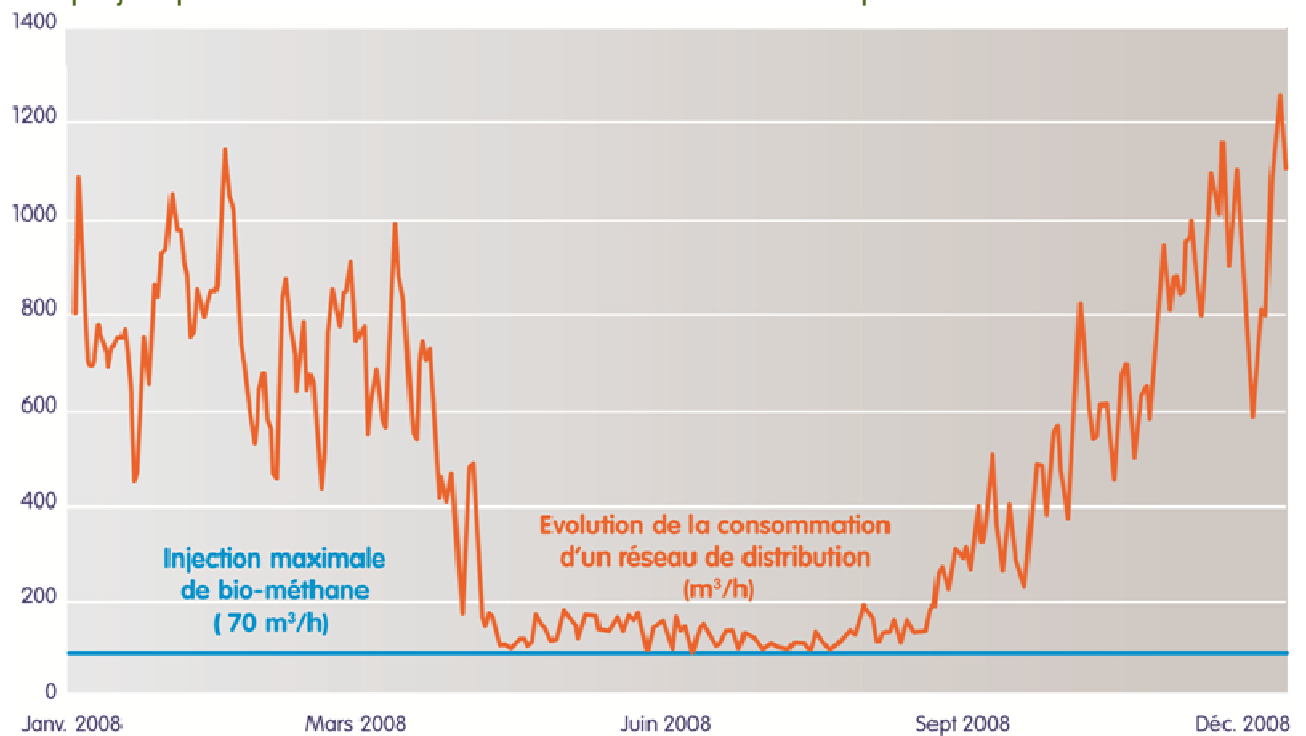


(7) Pour donner un ordre de grandeur, une vache laitière produit environ 10 tonnes de matière brute par an.

(8) Aides de l'ADEME pour les études : <http://ile-de-france.ademe.fr/-Les-aides-pour-les-etudes,228-.html>

(9) Source PEGASE – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Des projets plus facilement rentables avec une flotte GNV à proximité.



« GrDF a organisé en 2013 une visite de la station de méthanisation de Morsbach (Moselle) pour des sénateurs, députés et aménageurs. Cette station fonctionne avec les déchets de 14 communautés d'agglomérations. Elle injecte du méthane dans le réseau et alimente également une flotte de véhicules GNV. »

« Le SYCTOM, l'agence qui collecte les déchets ménagers à Paris et dans 83 autres communes de la région parisienne, développe des projets pour méthaniser les déchets parisiens localement. »

En faisant rouler des véhicules au GNV, la collectivité peut permettre de rentabiliser certains projets de méthanisation. En effet, le biométhane ne peut être injecté sur le réseau que si son débit est inférieur aux besoins en gaz sur la zone. Or, cela peut poser problème pour l'injection en été, lorsque les besoins en gaz sont faibles. Si des véhicules roulent au GNV à proximité du site de méthanisation, le gaz peut être comprimé et transformé en gaz naturel véhicule. Ce carburant local a alors un bilan d'émission en CO₂ nul.



Une chaufferie trois en un !



Aujourd'hui, c'est natation pour Lucie !

Elle adore la piscine avec ses toboggans et sa nouvelle pompe à chaleur (PAC) qui chauffe l'eau et assèche l'air pour que les murs ne moisissent pas.

Elle y va souvent, l'entrée n'est pas chère depuis que la nouvelle chaudière utilise moitié moins de gaz pour chauffer l'eau. Et, en plus, elle peut refroidir l'air en été !

Logement collectif : des solutions gaz qui respectent la réglementation thermique.

La PAC à absorption gaz est idéale pour les piscines. Toutefois, les 400 machines déjà vendues en France sont principalement dédiées aux logements collectifs. Les autres équipent des bâtiments tertiaires comme des bureaux et des bâtiments d'enseignement. En captant les calories de l'air, elles consomment beaucoup moins de gaz. Comme elle consomme peu, cette solution est très intéressante pour remplir les exigences de consommation énergétique de la réglementation thermique 2012, et bientôt du bâtiment à énergie positive (BPOS). Autre solution, déjà appliquée depuis des années par les industriels : produire non seulement de la chaleur mais aussi sa propre électricité avec une chaudière mini-cogénération gaz, un équipement facile à installer et à entretenir. L'avantage : la chaleur et l'électricité sont moins chers que s'ils étaient produits séparément. Et produire de l'électricité avec un éco-générateur au lieu de l'acheter sur le réseau permet de respecter plus facilement la réglementation thermique 2012. En effet, la législation intègre le fait qu'il n'y a alors pas de perte d'énergie pendant la production et le transport de cette électricité.



ZAC : du réseau de gaz et ça repart !

Julie visite la ZAC où va déménager son entreprise !

Bien placée, déjà convoitée par les promoteurs immobiliers et les entreprises, la ZAC avait tout pour plaire. Toutefois, la ville a suspendu le projet car le coût qu'elle devait payer pour étendre le réseau électrique était trop élevé. Après étude, le développement de solutions gaz pour le chauffage, l'eau chaude et les transports a permis

à la ville de faire financer la totalité du réseau de gaz sur la zone par GrDF. Les investissements sur le réseau électrique ont donc diminué, permettant ainsi de limiter les coûts pour la collectivité.

ZAC et région parisienne, même problème !

Tout comme les ZAC, le développement des zones autour des stations de métro du Grand Paris nécessite de coûteux raccordements électriques. Dans leur étude sur l'approvisionnement électrique du Grand Paris d'ici 2025⁽¹⁰⁾, les gestionnaires de réseau RTE et GrDF tablent sur la multiplication des data-centers, ces centres qui stockent les données informatiques et sont très gourmands en énergie. L'étude ajoute que le déploiement des véhicules électriques peut devenir problématique si la recharge rapide est privilégiée⁽¹¹⁾, développer les usages du gaz (comme le chauffage et l'eau chaude sanitaire) permet de faire installer sans frais un réseau de gaz si son déploiement est jugé rentable. La consommation d'électricité est donc réduite, ce qui limite ainsi la puissance électrique nécessaire et les pics de consommation.



Dans les data-centers, on peut même installer des systèmes de trigénération gaz qui produisent à la fois de la chaleur pouvant alimenter des réseaux de chaleur environnant, du froid pour refroidir les serveurs et de l'électricité consommée sur place ou revendu sur le réseau. Fin 2014, cette solution sera installée chez un premier hébergeur francilien.

(10) « L'approvisionnement électrique du Grand Paris à l'horizon 2025 », mars 2012. http://www.drieie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DOC_-_20121227_-_DRIEE_-_L_appro_elec_du_GP_en_2025_cle08cc1c.pdf

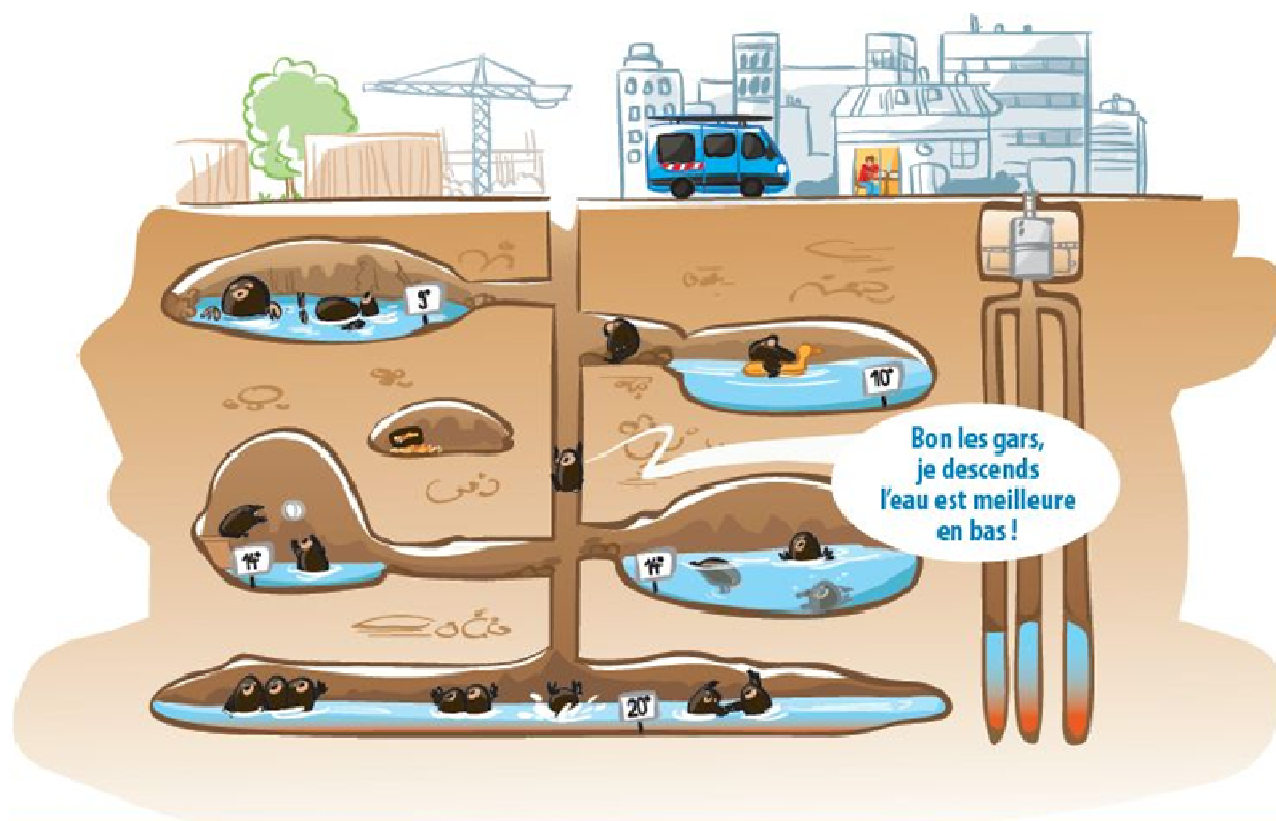
(11) Dans son rapport sur la politique régionale en faveur du développement des nouveaux véhicules urbains, le Conseil Régional d'Ile-de-France prévoit l'installation de 40 000 points de recharge pour les véhicules électriques



100 mètres sous terre, 15 degrés toute l'année.

Ce soir, Enzo fait la moue !

Il regarde par la fenêtre le nouveau quartier qui se construit. En passant à côté, il a vu une voiture bleue GrDF et une foreuse qui creusait de grands trous. Dans ces trous, on va bientôt glisser de longs tubes où circulera de l'eau froide qui viendra se réchauffer en profondeur et remontera bien chaude. Pourquoi les tubes sont-ils si longs ? Plus on s'enfonce sous terre, moins la température varie au fil des saisons. A dix mètres sous terre, elle est à 12 degrés toute l'année et grimpe de 3 degrés tous les 100 mètres. Pour faire tourner la pompe et produire de l'eau encore plus chaude, les tubes alimentent une pompe à chaleur au gaz. Avec une pompe à chaleur électrique, il aurait fallu deux fois plus de tubes et la solution aurait été 30% plus chère.



Le solaire, une autre énergie renouvelable parfaite avec le gaz.

Outre la géothermie, le gaz complète aussi parfaitement une autre énergie renouvelable : le solaire thermique. Il existe des solutions éprouvées aussi bien pour les logements individuels que les bâtiments collectifs.



2050 : bye bye, gaz naturel.

Chut, Lucie dort !

Elle rêve d'un monde tout vert où les arbres, les déchets ménagers et même les algues pourront tous être transformés en gaz pour se chauffer et se déplacer. Elle fait souvent ce rêve car tous les soirs, avant de se coucher, elle demande à son papa à quoi ressemblera le monde quand elle sera grande. Et Christophe, qui connaît bien l'avenir du gaz, lui parle d'un pays où il n'y aura presque plus de gaz venant du sous-sol, celui qui réchauffe la planète.

Il sera produit dans la région, à partir de déchets. Elle verra aussi se construire de grandes machines qui produiront du gaz en chauffant du bois très sec ou de la paille à plus de 700°C sans les brûler. Encore plus fort : produire de l'hydrogène à partir... d'eau. C'est déjà testé en Allemagne !

Christophe termine toujours par l'invention la plus géniale : de minuscules algues vont fabriquer des huiles qui remplaceront l'essence... et produiront en même temps du gaz !



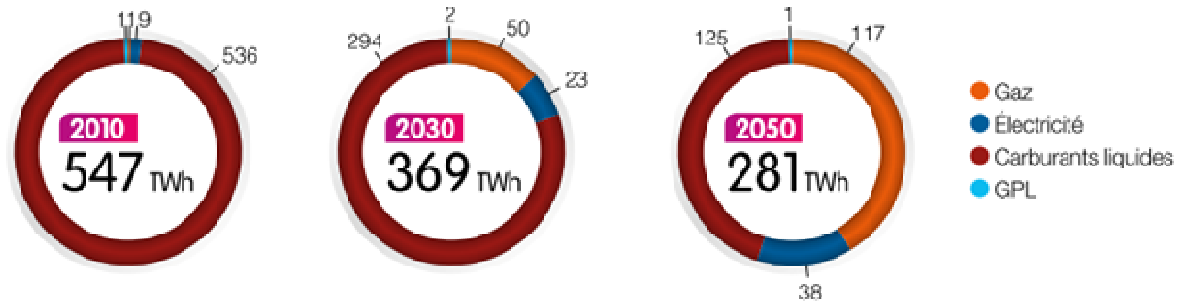
A quoi ressemblera le monde de l'énergie en 2030 ?

Et en 2050 ?

Pour le savoir, GrDF a construit son scénario en s'appuyant sur des expertises externes comme celles de RTE et de l'Ademe pour analyser les autres sources d'énergie. Ce scénario, salué pour son sérieux, prévoit de diviser par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Et pour y arriver, il faudra d'abord consommer moins !

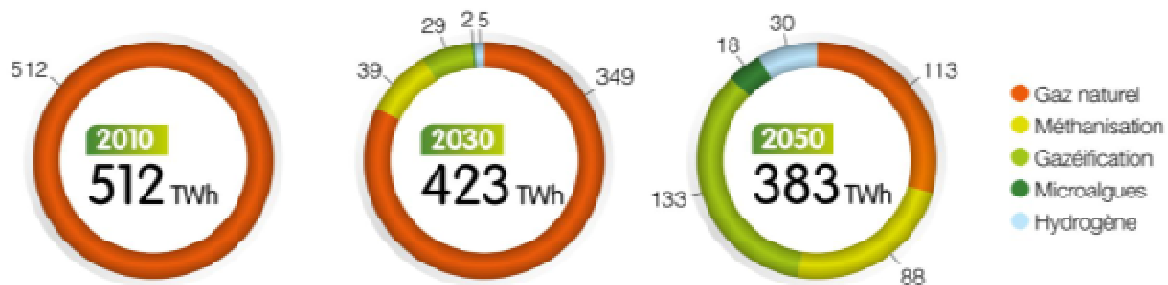
En résidentiel et en tertiaire, des technologies performantes de chauffage, un programme de rénovation ambitieux et une maîtrise de la demande en énergie permettront de diminuer la consommation d'énergie de 36%. Dans l'industrie, la baisse atteindra 40% grâce à une optimisation des procédés industriels et au développement de l'économie circulaire. Le transport, qui engloutit aujourd'hui le tiers de l'énergie finale consommée en France, aura besoin de moitié moins d'énergie. Comment ? Avec le covoiturage, les transports urbains et le fret des marchandises par bateau ou train. Les transports ne vont pas seulement consommer moins mais aussi différemment. Au fil des années, les carburants liquides vont progressivement laisser la place à l'électricité et au gaz.

Consommations d'énergie finale du transport en TWh par an



Quant au gaz circulant dans les réseaux, il sera majoritairement « vert » et produit localement en 2050. Dans les régions, on verra apparaître la méthanisation de déchets fermentescibles (comme le fumier ou les restes alimentaires), la gazéification de biomasse sèche et ligneuse (comme la paille et le bois), la production de gaz à partir de micro-algues et enfin, la production d'hydrogène à partir d'eau.

Origine des gaz distribués par le réseau en TWh par an



Gaz, électricité, chaleur : tout est lié !

Le réseau de gaz est déjà relié aux réseaux de chaleur via les chaufferies et il sera de plus en plus connecté au réseau électrique. En effet, le développement des chaudières gaz à cogénération va se traduire par une augmentation de l'électricité produite à partir de gaz. Inversement, l'électricité pourra bientôt servir à produire du gaz avec le « **power to gas** ». L'idée est d'utiliser l'électricité excédentaire, par exemple celle produite la nuit par les éoliennes, lorsque la consommation d'électricité est faible, pour alimenter des électrolyseurs qui décomposent l'eau en hydrogène et en oxygène. L'hydrogène est ensuite injecté dans le réseau de gaz. Plusieurs pilotes tournent déjà en Allemagne et une solution industrielle devrait émerger vers 2030.

Annexes

Lexique

Client : Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.

Compteur : Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

Contrat d'Acheminement : Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.

Contrat de Fourniture : Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.

Dispositif de Mesurage : Ensemble constitué du Compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le GRD pour déterminer les quantités livrées au Point de Livraison. Les volumes mesurés par le Compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en Mètres Cubes Normaux et sont transformés en kWh par multiplication par le Pouvoir Calorifique Supérieur (P.C.S.) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.

Exploitation : Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

Fournisseur : Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.

Gaz : Gaz répondant aux spécifications techniques imposées sur le Réseau de Distribution en application des prescriptions réglementaires.

GRD : Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Installation Intérieure : Elle commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Mètre Cube Normal ou m3(n) : Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

Ouvrages de Raccordement : Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.

Point de Livraison : Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

Pression de Livraison : Pression relative du gaz au Point de Livraison.

Quantité Livrée : Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

Réseau de Distribution : Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.

Réseau MPB : Réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 (zéro virgule quatre) bar et 4 (quatre) bars.

Les évolutions du tarif d'acheminement gaz en 2013

La Commission de Régulation de l'Énergie, après une importante phase de consultation publique, a défini un nouveau Tarif d'Acheminement Distribution (ATRD4) pour GrDF. Ce tarif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Ce tarif est calculé de manière à garantir à l'opérateur un revenu égal à la somme de ses charges d'exploitation et de ses charges de capital, **dans la mesure où ces charges correspondent à celles d'un opérateur efficace.**

Le tarif attribué à GrDF a augmenté de 4,07% au 1^{er} juillet 2013 en euros courants, ce qui représente une hausse d'environ 0,98% de la facture énergétique d'un client domestique moyen consommant le gaz pour son chauffage.

Le régulateur a parallèlement renforcé le dispositif de régulation incitative par l'introduction d'un mécanisme encourageant GrDF à maîtriser les coûts de ses programmes d'investissements (hors ceux liés à la sécurité) et d'un mécanisme l'incitant à atteindre les résultats attendus des actions de promotion de l'usage gaz.

Tarifs applicables du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Consommation annuelle	Abonnement annuel (en euro)	Prix proportionnel (en euro/MWh)	Terme annuel de capacité journalière (en euro/MWh/j)
T1 0 à 6 000 kWh	32,28	25,57	
T2 6 000 à 300 000 kWh	124,56	7,52	
T3 300 000 à 5 000 000 kWh	707,54	5,28	
T4 Plus de 5 000 000 kWh	14296,80	0,74	186,00

Option « Tarif de Proximité » (TP)

Abonnement annuel (en euro)	Terme annuel de capacité journalière (en euro/MWh/j)	Terme annuel à la distance (en euro/m)
TP 33354,36	92,76	60,84

Le coefficient multiplicateur pour le terme annuel à la distance est de :

- 1 si la densité de population de la commune est inférieure à 400 habitants par km²,
- 1,75 si la densité de population de la commune est comprise entre 400 et 4000 habitants par km²,
- 3 si la densité de population de la commune est supérieure à 4000 habitants par km².

Clients sans compteur individuel

Pour les clients finals ne disposant pas de compteur individuel ou collectif associé à un tarif de fourniture collectif, le tarif applicable est un forfait annuel de 49,08 euros.

Remarques :

- Les informations concernant l'évolution des tarifs de vente réglementés ou au prix de marché sont à rechercher auprès des fournisseurs de gaz.

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel concédés en application de l'article 25-1 de la loi du 3 janvier 2003 modifiée ne sont pas concernés par l'évolution ci-dessus. Les modalités d'évolution propres de ces tarifs sont fixées à l'annexe 3 du contrat de concession concerné.

La clientèle de la concession (détail par tarif d'acheminement)

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent donc mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et négocier avec eux le prix de la molécule et les services (hors prestations du distributeur) correspondant au mieux à leurs attentes.

Les clients de la concession sont répartis par type de tarifs d'acheminement, selon leur consommation. GrDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Les tarifs d'acheminement comprennent 4 options tarifaires principales (T1, T2, T3 et T4) et une option tarifaire spéciale dite « de proximité » (TP), pour des clients ayant aussi la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Le choix de l'option tarifaire à appliquer à chaque point de livraison revient au fournisseur ou au client

Clients de la concession		2013	2012
Nombre de points de livraison	Clients T1	5 228	5 230
	Clients T2	13 841	13 807
	Clients T3	197	183
	Clients T4	4	4
	Clients TP	0	-
	TOTAL	19 270	19 224
Quantités consommées (MWh)	Clients T1	7 954	7 779
	Clients T2	321 999	313 303
	Clients T3	208 733	200 471
	Clients T4	46 743	48 072
	Clients TP	0	-
	TOTAL	585 429	569 625
Recettes d'acheminement (€)	Clients T1	366 031	350 331
	Clients T2	4 050 824	3 750 655
	Clients T3	1 205 525	1 089 056
	Clients T4	137 398	132 625
	Clients TP	0	-
	TOTAL	5 759 778	5 322 668

Les données relatives aux quantités acheminées constituant des **Informations Commercialement Sensibles (ICS)** dont la confidentialité doit être préservée, conformément aux dispositions de l'article L.111-77 du code de l'énergie et du décret n°2004-183 du 18 février 2004, **GrDF s'engage à les communiquer en intégralité et sur simple demande à l'agent de l'autorité concédante qui lui aura été désigné, habilité et assermenté pour recevoir de telles informations.**

Votre concessionnaire GrDF reste également à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement et la mise en œuvre des Plans Climat Energie Territoriaux et des Schémas Régionaux Climat Air Energie sur le territoire de la concession.

GrDF en 2013 : Activités et faits marquants

- **Durant l'année 2013, GrDF a poursuivi son développement : 10 nouvelles communes ont été mises en gaz, portant à 9 515 le nombre de communes desservies par GrDF.**

Parallèlement, le réseau de distribution s'est accru de 1 250km.

Le niveau d'investissements bruts est maintenu à un niveau élevé : **693 millions d'euros** (pour 695 en 2012).

Avec 322 TWh, les quantités acheminées (climat réel) sont en hausse par rapport à 2012. Le résultat en baisse pour les données de consommation corrigées des variations climatiques (-0,8%) correspond à la baisse structurelle constatée depuis plusieurs années et liée aux mesures prises en matière de maîtrise d'énergie et aux effets de la crise économique. Le point positif est le ralentissement de la perte de clients pour GrDF : si le solde reste négatif, il passe de -18 000 en 2012 à -5 500 en 2013. C'est un signe encourageant de l'intérêt retrouvé pour l'énergie gaz naturel.

Le chiffre d'affaires acheminement (3,07 milliards d'euros) est en progression par rapport à 2012.

En matière de sécurité des réseaux, la dynamique poursuivie depuis plusieurs années pour sensibiliser les personnels des entreprises de travaux publics et des donneurs d'ordre continue de porter ses fruits avec la baisse continue du nombre total de dommages aux ouvrages (**3 864 en 2013, en baisse de 7,2%**) et une baisse de 30,6% des dommages sur travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF (159 en 2013), et ce dans un contexte d'activité soutenue (625 800 chantiers réalisés à proximité des ouvrages de distribution de gaz).

Pour entretenir et développer le réseau, apporter la meilleure qualité de service et poursuivre sa politique d'innovation, GrDF mise sur le professionnalisme et l'expérience de ses **11 565 collaborateurs**.

Par ailleurs, l'entreprise mène **une politique active en faveur des personnes souffrant de handicap** (377 collaborateurs en 2013) **et en faveur de l'emploi des jeunes** : près d'1 collaborateur sur 16 est un alternant (625 accueillis en 2013). C'est une voie d'accès qui a permis à plus de 40% d'entre eux d'intégrer GrDF après l'obtention de leur diplôme.

Les principales données 2013 par commune

Inventaire des réseaux par niveau de pression (longueur en mètres) Age moyen du réseau

COMMUNES	Longueur BP	Longueur MP	Total longueur	Age moyen
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	0	31 166	31 166	24,54
CORBEIL-ESSONNES	19 847	82 888	102 735	27,33
ECHARCON	0	5 026	5 026	27,05
ITTEVILLE	0	27 474	27 474	26,12
MENNECY	310	60 336	60 646	30,33
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	0	29 955	29 955	31,81
SAINTRY-SUR-SEINE	0	19 418	19 418	26,67
VERT-LE-PETIT	0	12 468	12 468	22,40
Total	20 157	268 731	288 888	

Inventaire des réseaux par matière (longueur en mètres)

COMMUNES	Longueur PE	Longueur acier	Longueur autres matériaux	Total longueur
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	20 953	10 180	33	31 166
CORBEIL-ESSONNES	58 033	33 989	10 713	102 735
ECHARCON	4 030	996	0	5 026
ITTEVILLE	13 250	14 224	0	27 474
MENNECY	25 274	35 099	273	60 646
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	10 883	19 072	0	29 955
SAINTRY-SUR-SEINE	11 988	7 430	0	19 418
VERT-LE-PETIT	10 878	1 480	110	12 468
Total	155 289	122 470	1 129	288 888

Bilan des travaux réalisés en 2013 (longueur en mètres)

COMMUNES	Développement	Sécurité industrielle	Déclassement
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	0	34	36
CORBEIL-ESSONNES	659	309	303
ECHARCON	0	0	0
ITTEVILLE	0	1	1
MENNECY	486	86	95
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	0	0	0
SAINTRY-SUR-SEINE	0	0	0
VERT-LE-PETIT	0	0	0
Total	1 145	430	435

Dépenses d'investissements (en euros)

COMMUNES	Développement	Sécurité industrielle	Total
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	21 632,68	0	21 632,68
CORBEIL-ESSONNES	387 147,46	159 927,24	547 074,70
ECHARCON	0	0	0
ITTEVILLE	24 672,25	16 397,07	41 069,32
MENNECY	84 132,81	27 205,88	111 338,69
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	3 081,34	0	3 081,34
SAINTRY-SUR-SEINE	12 697,28	57 051,45	69 748,73
VERT-LE-PETIT	8 628,43	0	8 628,43
Total	541 992,25	260 581,64	802 573,89

Nombre de clients

COMMUNES	Clients T1	Clients T2	Clients T3	Clients T4	Clients TP	Clients Total
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	389	1 342	9	0	0	1 740
CORBEIL-ESSONNES	3 761	5 310	136	2	0	9 209
ECHARCON	11	115	0	0	0	126
ITTEVILLE	121	995	7	0	0	1 123
MENNECY	546	3 069	24	0	0	3 639
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	106	1 730	11	0	0	1 847
SAINTRY-SUR-SEINE	154	768	7	0	0	929
VERT-LE-PETIT	140	512	3	2	0	657
Total	5 228	13 841	197	4	0	19 270

Volume d'acheminement (en MWh)

COMMUNES	Volume T1	Volume T2	Volume T3	Volume T4	Volume TP	Volume Total
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	484,75	31 487,04	9 346,00	0	0	41 317,80
CORBEIL-ESSONNES	ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	305 661,24
ECHARCON	18,36	2 717,73	0	0	0	2 736,09
ITTEVILLE	156,79	23 636,28	3 385,81	0	0	27 178,89
MENNECY	672,93	76 182,22	20 682,87	0	0	97 538,03
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	301,59	42 034,41	5 528,73	0	0	47 864,74
SAINTRY-SUR-SEINE	341,99	18 983,45	2 350,81	0	0	21 676,23
VERT-LE-PETIT	ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	41 456,24
Total	7 954,46	321 998,68	208 732,97	46 743,19	0	585 429,29

Recettes d'acheminement (en €)

COMMUNES	Recettes T1	Recettes T2	Recettes T3	Recettes T4	Recettes TP	Recettes Total
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	24 436,45	394 726,17	54 340,91	0	0	473 503,53
CORBEIL-ESSONNES	NC	NC	NC	NC	NC	2 725 835,7
ECHARCON	837,01	33 959,07	0	0	0	34 796,08
ITTEVILLE	7 724,69	295 143,77	21 692,05	0	0	324 560,51
MENNECY	34 040,17	934 513,72	121 330,99	0	0	1 089 884,88
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	10 770,03	518 808,73	36 014	0	0	565 592,76
SAINTRY-SUR-SEINE	13 337,65	232 323,50	16 953,88	0	0	262 615,03
VERT-LE-PETIT	NC	NC	NC	NC	NC	282 989,90
Total	366 030,61	4 050 824,26	1 205 520,34	137 398,18	0	5 759 778,39

www.grdf.fr

GrDF • 6, rue Condorcet • 75009 Paris
Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros • RCS PARIS 444 786 511

Conception : Atelier Patrick Guillon • Réalisation : Optipage • Impression : Relais Graphique • Crédits photo : GrDF.
Travail journalistique : Lydie Bahjejian – illustratrice : Karine Nayé.